Quand les incitatifs financiers à l'emploi font leurs frais :

Premières constatations de l'étude sur les demandeures du Projet d'autosuffisance

Charles Michalopoulos

Philip K. Robins

David Card

SRSA
SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE

Mai 1999

Le Projet d'autosuffisance est parrainé par Développement des ressources humaines Canada.

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme sans but lucratif créé en 1992 avec l'aide de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer selon des méthodes rigoureuses des programmes sociaux conçus pour assurer le mieux-être de tous les Canadiens, et plus particulièrement des défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des données fiables sur l'utilité de ces programmes du point de vue des budgets gouvernementaux, des participants eux-mêmes et de la société dans son ensemble. À cette fin, elle évalue les programmes sociaux existants et met à l'essai des projets de programmes sociaux à l'échelle à divers endroits, avant qu'ils ne soient incorporés à l'action gouvernementale et appliqués à grande échelle.

Autres rapports de la SRSA sur le Projet d'autosuffisance :

Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts, Tod Mijanovich et David Long, décembre 1995.

La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir, Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon, décembre 1995.

Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, David Card et Philip K. Robins, février 1996.

Lorsque le travail est plus payant que l'assistance sociale : résumé des rapports sur la mise en œuvre du PAS, les groupes de discussion et les impacts des 18 premiers mois, mars 1996.

Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance, David Card, Philip K. Robins et Winston Lin, août 1997.

Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance, Gordon Berlin, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins, mars 1998.

Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, Winston Lin, Philip K. Robins, David Card, Kristen Harknett et Susanna Lui-Gurr, septembre 1998.

Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance, Gail Quets, Philip K. Robins, Elsie C. Pan, Charles Michalopoulos et David Card, mai 1999.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constatations et les conclusions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Tous droits réservés © 1999 Société de recherche sociale appliquée.

The English version of this report is available on request.

101-02512/

Table des matières

Tableaux et figures iv

Préface vii

Remerciements xi

Introduction 1

Description du PAS et de l'étude sur les demandeures 3

Offre de supplément 3

Contexte stratégique et économique de l'étude sur les demandeures 6

Échantillon de l'étude sur les demandeures 7

Impacts du PAS sur l'emploi, le revenu et les dépenses publiques nettes 16

Comparaisons avec l'étude sur les prestataires du PAS 25

Conclusion 41

Annexes

A Évaluation de l'effet des réponses manquantes à l'enquête sur les impacts estimatifs 43

B Détails des comparaisons des impacts des études sur les demandeures et les prestataires du PAS 51

Bibliographie 55

Tableaux et figures

Tableau		Page
S-1	Résumé des impacts de l'étude sur les demandeures du PAS	S-7
S-2	Comparaison des impacts des études sur les demandeures et les prestataires du PAS	S-11
1	Caractéristiques des échantillons des demandeures et des prestataires	9
2	Caractéristiques des demandeures « admissibles » et « non admissibles »	14
3	Impacts du PAS sur l'aide au revenu et l'aide au revenu ou le supplément du PAS reçus par les participantes à l'étude sur les demandeures	19
4	Impacts du PAS quant aux résultats sur le marché du travail constatés dans l'étude sur les demandeures	21
5	Impacts du PAS sur la distribution des salaires horaires et du nombre d'heures de travail par semaine pour le 25e mois de l'étude sur les demandeures	23
6	Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets dans l'étude sur les demandeures	24
7	Comparaisons des impacts non ajustés du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu dans les études sur les demandeures et les prestataires	27
8	Comparaisons des impacts non ajustés du programme sur la distribution des salaires et des heures de travail dans les études sur les demandeures et les prestataires	31
9	Caractéristiques des demandeures « admissibles » comparativement aux prestataires depuis peu, membres des groupes témoins seulement	38
10	Comparaison des impacts du PAS ajustés par régression, par demandeure admissible et prestataire depuis peu	40
A.1	Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche de référence de l'étude sur les demandeures — Groupes programme et témoin	44
A.2	Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport — Groupes programme et témoin	45
A.3	Impacts du PAS sur l'aide au revenu, le supplément et les versements reçus — Échantillon de recherche de référence	47
A.4	Impacts du PAS sur l'aide au revenu, le supplément et les versements reçus — Échantillon du rapport	48
B.1	Détails des comparaisons des impacts non ajustés du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu entre les études sur les demandeures et les prestataires présentées au tableau 7	51
B.2	Détails des comparaisons des impacts non ajustés sur la distribution des salaires et des heures de travail entre les études sur les demandeures et les prestataires présentées au tableau 8	53

Figure		Page
1	Pourcentages des participantes recevant de l'aide au revenu, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique	10
2	Pourcentages mensuels des participantes ayant reçu de l'aide au revenu sans interruption, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique	12
3	Pourcentages des membres du groupe programme ayant reçu des versements du supplément du PAS, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique	16
4	Pourcentages mensuels des participantes ayant reçu de l'aide au revenu ou le supplément du PAS, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique	17
5	Montants mensuels des prestations d'aide au revenu et des versements du supplément du PAS, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique	18
6	Pourcentages mensuels des participantes ayant reçu de l'aide au revenu, échantillons des demandeures et des prestataires de la Colombie-Britannique	35
7	Taux d'emploi mensuels moyens, échantillons des demandeures et des prestataires de la Colombie-Britannique	36
8	Gains mensuels moyens, échantillons des demandeures et des prestataires de la Colombie-Britannique	37

Préface

Ce rapport est le dernier d'une série portant sur le Projet d'autosuffisance (PAS), qui a été réalisé pour mettre à l'essai une stratégie visant à « rendre le travail payant », de façon à encourager les assistées sociales de longue date à trouver un emploi. Il présente les constatations préliminaires de « l'étude sur les demandeures », c'est-à-dire d'une des trois expériences du PAS.

L'étude sur les demandeures avait essentiellement pour objet de déterminer si les personnes qui réclamaient pour la première fois des prestations d'aide sociale allaient demeurer prestataires plus longtemps que la normale afin de pouvoir se qualifier pour obtenir le supplément de gains offert par le PAS. Cet incitatif financier était réservé exclusivement aux chefs de famille monoparentale qui recevaient de l'aide au revenu depuis au moins un an. Les résultats de la première analyse axée sur les demandeures, publiés l'an dernier dans un rapport intitulé *Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance*, ont révélé que bien peu de prestataires ont prolongé la période durant laquelle elles touchaient de l'aide au revenu pour se qualifier afin d'obtenir le supplément du PAS.

Cela dit, l'étude sur les demandeures avait aussi pour objet de déterminer si le PAS aurait un effet quelconque sur l'emploi, les gains, le revenu et l'aide sociale reçue par la suite par ce groupe de personnes à qui l'on avait dit, au moment où elles avaient présenté une demande d'aide au revenu, qu'elles seraient admissibles à un supplément de gains si elles recevaient encore de l'aide sociale un an plus tard. Nous donnons une première réponse à cette question dans les pages qui suivent; les résultats constatés jusqu'à présent sont très encourageants. Les augmentations de l'emploi à temps plein et des gains ainsi que la réduction de la pauvreté résultant de l'offre de supplément du PAS comptent parmi les plus importants qu'ait jamais obtenus un programme social conçu pour inciter les assistées sociales à travailler. De plus, le PAS n'a entraîné aucune augmentation nette des dépenses gouvernementales. En effet, ses impacts positifs sur l'emploi et sur les gains ont été tels que la combinaison d'une baisse des prestations d'aide au revenu et d'une augmentation des recettes fiscales a largement épongé le coût des versements du supplément.

Quand Développement des ressources humaines Canada (alors Emploi et Immigration Canada) a annoncé le lancement du PAS, en 1992, c'était une démarche ambitieuse à de nombreux égards. Le PAS devait en effet durer plus de dix ans et mobiliser plus de 9 000 participantes réparties dans deux provinces, en faisant appel à des techniques complexes de recrutement et de répartition au hasard des intéressées dans trois échantillons de recherche différents selon une méthode considérée comme la plus fiable pour mesurer les impacts d'un programme, mais qu'on a rarement utilisée au Canada dans le domaine de la recherche sur les politiques sociales.

Chose plus importante, le PAS s'est donné une tâche difficile, en s'efforçant de s'attaquer simultanément aux deux problèmes de la pauvreté et de la dépendance. Le fait est que les programmes anti-pauvreté de transfert de revenu aux défavorisés tendent typiquement à réduire les efforts des prestataires pour chercher et accepter un emploi, particulièrement si

leurs gains potentiels sont peu élevés. Ce problème se reflète dans le vécu des familles dépendantes de l'aide sociale. Comme beaucoup de prestataires de l'aide au revenu sont peu scolarisés ou que leur expérience professionnelle est limitée, on leur offre souvent des salaires d'embauche moins élevés que le montant de leurs prestations d'aide sociale. Ils sont donc en proie au dilemme de continuer à dépendre de cette aide ou d'accepter un revenu moins élevé dans le monde du travail, au moins jusqu'à ce que leurs gains augmentent à mesure que leur expérience s'accroît et que leurs aptitudes s'améliorent.

Le PAS a été conçu pour mettre à l'essai un incitatif financier innovateur destiné à des mères de famille monoparentale assistées sociales de longue date. Cet incitatif se présente comme un généreux supplément mensuel de leurs gains versé temporairement, pour que les familles pauvres disposent de plus d'argent et pour encourager leurs chefs à trouver un emploi afin d'atteindre à l'autosuffisance économique. Pour être admissibles au supplément, les participantes devaient cesser de toucher des prestations d'aide au revenu en acceptant un emploi à temps plein; elles pouvaient alors recevoir un supplément de leurs gains chaque mois jusqu'à concurrence de trois ans.

C'est un organisme sans but lucratif, la Société de recherche sociale appliquée, qui a conçu et qui gère le PAS, dont la phase opérationnelle est déjà largement entamée : il est rendu au point où les sommes substantielles que DRHC y a investies ont commencé à rapporter, puisque la recherche a généré une impressionnante quantité de données.

En octobre dernier, dans un rapport intitulé *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'auto-suffisance*, les premiers impacts du PAS sur les assistées sociales de longue date du principal échantillon de recherche ont été décrits. Dans ce nouveau rapport, nous présentons les constatations quant aux effets de l'incitatif financier du PAS sur un groupe moins défavorisé de prestataires de l'aide au revenu qui touchaient de l'aide sociale depuis relativement moins longtemps. Un rapport parallèle intitulé *Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultats de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*, lui aussi publié ce mois-ci, décrit les premiers résultats obtenus lorsque l'incitatif financier du PAS a été combiné avec des services d'emploi.

La synthèse de ces constatations commence à brosser un tableau fascinant. La combinaison de paiements de transfert de revenu et d'un effort accru des participantes pour travailler peut à la fois encourager l'emploi et combattre la pauvreté. Le PAS a doublé le pourcentage des participantes admissibles ayant renoncé à l'assistance sociale et travaillant à temps plein, dix-huit mois après leur inscription au programme; il a eu des impacts sur l'emploi pour des assistées sociales de longue date correspondant à une vaste gamme de caractéristiques, bien que ses effets aient été un peu plus marqués chez celles qui étaient disposées à travailler ou qui avaient moins d'obstacles à surmonter pour le faire. L'ajout des services d'aide à la recherche d'emploi a nettement accru le pourcentage des participantes qui ont pu se prévaloir de l'offre financière du PAS.

Le PAS semble être un mécanisme efficient de transfert de revenu. Même s'il a fait légèrement augmenter les dépenses gouvernementales, chaque dollar d'augmentation de ces dépenses a entraîné une hausse de 3 $ du revenu des familles défavorisées participantes. Néanmoins, sa rentabilité reste à déterminer, car les résultats dépendront largement de ce qui arrivera aux participantes à la fin de la période de trois ans durant laquelle elles ont droit au supplément. Toutefois, les résultats obtenus avec l'échantillon des « demandeures » laissent

entendre qu'un programme de ce genre à maturité complète n'entraînerait peut-être aucune augmentation nette des dépenses gouvernementales.

Bref, les résultats obtenus jusqu'ici correspondent à une période de suivi relativement courte. Les derniers chapitres de l'histoire du PAS n'ont pas encore été écrits. Nous produirons l'an prochain un rapport sur ce qui est arrivé aux participantes 36 mois après le début de leur participation réduite, en précisant les effets du programme sur les enfants des familles intéressées. Les impacts à long terme du PAS seront déterminés en fonction des données recueillies par une enquête de suivi qui aura lieu 54 mois après le début de la participation à l'étude, soit bien après la fin de la période d'admissibilité au supplément. Cela dit, nous sommes convaincus que les constatations dégagées jusqu'à présent peuvent donner des indications utiles aux décideurs et aux intervenants qui cherchent à trouver des orientations prometteuses pour les politiques et les programmes sociaux de demain.

John Greenwood
Directeur exécutif

Remerciements

Ce rapport a été rendu possible grâce à la collaboration de nombreux particuliers et de bien des organismes. Le PAS lui-même n'aurait jamais été possible sans le parrainage et le soutien extraordinaire de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), à qui il faut attribuer le mérite de cette mise à l'essai d'un programme de suppléments de gains. Jean-Pierre Voyer et Allen Zeesman, de la Direction générale de la recherche appliquée de DRHC, méritent toute notre reconnaissance, notamment pour les précieux conseils qu'ils continuent à nous prodiguer sur toutes sortes de questions tant majeures que mineures. À Statistique Canada, Richard Veevers, Ann Brown et leurs collaborateurs ont recueilli et analysé les données d'enquête ainsi que celles des dossiers administratifs sur lesquelles nous nous sommes fondés dans ce rapport. Sharon Manson Singer et son équipe du ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique nous ont fait bénéficier de leur connaissance approfondie du système provincial d'aide au revenu. Nous tenons à remercier Judy Sampson, Melony McGuire et leurs collaborateurs de SHL Systemhouse Inc. de Nouvelle-Écosse pour avoir assuré le fonctionnement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP), qui maintient les relevés de paiement et émet les chèques de supplément du PAS. En Colombie-Britannique, le PAS est devenu une réalité opérationnelle grâce à Betty Tully, Elizabeth Dunn et leur personnel, de Bernard C. Vinge and Associates Ltd.

À la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), c'est John Greenwood qui a dirigé le projet, en nous faisant bénéficier de son aide inestimable à toutes les étapes de l'analyse et de la rédaction de ce rapport. Saul Schwartz a lu attentivement différentes versions du texte et contribué énormément à son orientation, particulièrement en ce qui concerne la présentation des résultats les plus techniques. Susanna Lui-Gurr, Patrick Villeneuve et Reuben Ford ont aussi relu différentes versions du rapport et nous ont fourni des renseignements sur l'environnement stratégique et les conditions économiques en Colombie-Britannique.

Enfin, de nombreux collaborateurs de la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC) nous ont aidés à préparer le rapport. En sa qualité de directeur de la participation de la MDRC au projet, Gordon Berlin nous a fait bénéficier d'indications fort utiles, particulièrement à l'égard des implications stratégiques de nos constatations. Judith Gueron, Howard Bloom, Barbara Goldman et Robert Ivry ont relu plusieurs versions du rapport et nous ont aidés à optimiser notre analyse et notre présentation. Martey Dodoo s'est chargé de la création et de la gestion des fichiers de données, avec l'aide de Frank Tsai. Mitchelle Pierre a coordonné la production des documents, en plus de créer les tableaux et les figures Colleen Parker a vérifié l'exactitude des pièces justificatives et du texte, avec la participation de Jevon Nicholson et Kara Balemian. Nina Gunzenhauser s'est chargée de la révision du rapport avec l'aide de Robert Weber, tandis que Patt Pontevolpe et Stephanie Cowell assuraient le traitement de texte. Rosa De Los Santos et Rose Harris ont assumé la responsabilité du calendrier des travaux et de nombreuses autres tâches administratives. Enfin, Greg Hoerz nous a donné des conseils très appréciés.

Les auteurs

Introduction

Les décideurs s'efforcent depuis des décennies d'élaborer un programme de soutien du revenu combinant les qualités d'un bon filet de sécurité avec la promotion de l'autosuffisance économique. Dans les programmes de sécurité sociale comme l'aide au revenu, ces deux objectifs sont incompatibles, car dès qu'on accroît la générosité des prestations d'aide, on constate une réduction en proportion de l'incitation à travailler et à renoncer à l'aide sociale[13]. L'enjeu de trouver des solutions de rechange permettant d'atteindre les deux objectifs en même temps a beaucoup grossi au cours de la dernière décennie, puisque les gouvernements ont comprimé leurs budgets et que l'attitude du public s'est durcie à l'égard de l'aide sociale.

C'est dans ce contexte que le Projet d'autosuffisance (PAS) a été conçu, pour mettre rigoureusement à l'essai l'idée d'un incitatif financier encourageant les assistées sociales à travailler et à cesser de toucher des prestations d'aide au revenu. Il est financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et mis en œuvre en Colombie-Britannique et Nouveau-Brunswick par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA). Le PAS offre à des assistées sociales de longue date qui cessent de toucher des prestations et trouvent un emploi à temps plein un généreux supplément de leurs gains, à titre temporaire. En ciblant son supplément de cette façon, le PAS a donc pour objectif d'augmenter le revenu de participantes relativement défavorisées en faisant augmenter tout au plus de façon négligeable les coûts pour le gouvernement.

Ce rapport est un résumé des constatations obtenues au milieu de la période d'étude de l'une des trois expériences du PAS[14]. Dans cette « étude sur les demandeures », des mères de famille monoparentale de Vancouver et du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique qui avaient récemment commencé à toucher des prestations d'aide au revenu ont été réparties au hasard qui dans un groupe programme où elles se sont vu offrir la possibilité de recevoir des versements du supplément du PAS, qui dans un groupe témoin dont les membres n'ont pas reçu cette offre. Celles qui avaient été affectées au groupe programme ont été informées qu'elles deviendraient admissibles au supplément de gains du PAS à condition de toucher des prestations d'aide au revenu pendant toute une année. À la fin de cette période, environ 60 % des membres du groupe programme touchaient encore de l'aide au revenu; elles étaient donc devenues admissibles au supplément du PAS. Pendant les 18 mois qui ont suivi,

---

[13] L'aide au revenu, aussi appelée assistance sociale ou aide sociale, est un programme d'aide financière mis en œuvre par les provinces et partiellement financé grâce au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux du gouvernement fédéral.

[14] Ce rapport fait partie d'une série de nombreux rapports. Les premiers, ceux de *Mijanovich et Long, 1995*, *Bancroft et Vernon, 1995*, et *Lui-Gurr, Vernon et Mijanovich, 1994*, portaient sur la structure institutionnelle du programme, sur les difficultés opérationnelles que son personnel a dû surmonter et sur la réaction au PAS des mères monoparentales admissibles, ainsi que sur leurs façons de s'en prévaloir. *Lin et coll., 1998* et *Card et Robins, 1996* sont des rapports sur les effets du PAS constatés jusque-là sur l'emploi, les gains et l'aide sociale reçue par des prestataires de longue date. *Berlin et coll., 1998* et *Card, Robins et Lin, 1997* se sont efforcés dans leurs études de déterminer si le généreux incitatif financier du PAS avait convaincu de nouvelles prestataires de l'aide au revenu de prolonger la période pendant laquelle elles pourraient toucher des prestations. Enfin, *Quets et coll., 1999* est un rapport sur l'effet du PAS plus, qui ajoutait des services de recherche d'emploi et d'autres services connexes à l'offre de supplément du PAS.

environ 27 % des membres du groupe programme (soit près de la moitié de celles qui étaient devenues admissibles) ont trouvé un emploi à temps plein, cessé de toucher de l'aide au revenu et commencé à recevoir des versements du supplément. Comparativement aux membres du groupe témoin, celles du groupe programme avaient un taux d'emploi plus élevé, un taux de réception de prestations d'aide au revenu plus faible et des gains plus importants. Comme elles payaient des charges sociales sur leurs gains ainsi que l'impôt tant sur leurs gains que sur leurs versements du supplément, les recettes fiscales ont plus augmenté que l'aide financière versée. En d'autres termes, le PAS a obtenu un résultat peu commun pour les expériences sociales conçues afin de vérifier dans quelle mesure des incitatifs financiers pourraient encourager les assistées sociales à travailler, puisqu'il a accru l'emploi, les gains et le revenu des prestataires participantes, tout en ne faisant pas augmenter les paiements de transferts gouvernementaux après impôt.

L'évaluation du PAS fait aussi appel à une autre étude dont les participantes ont été réparties au hasard, appelée dans ce rapport « l'étude sur les prestataires ». Cette étude portait sur environ 6 000 mères de famille monoparentale assistées sociales de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick sélectionnées au hasard, qui touchaient déjà des prestations d'aide au revenu depuis au moins un an au moment de leur répartition au hasard. Si un programme comme le PAS devait être mis en œuvre à l'échelle nationale, au cours des premières années, les participantes seraient essentiellement des assistées sociales de longue date. Les résultats de l'étude sur les prestataires sont donc la meilleure source d'estimations des effets d'un programme comme le PAS dès ses débuts. Néanmoins, tous les nouveaux prestataires de l'aide sociale seraient informés de la possibilité de devenir admissibles au supplément au moment où ils présenteraient une demande d'aide au revenu. En d'autres termes, ils ressembleraient aux participantes à l'étude sur les demandeures du PAS, dont les résultats de cette étude sont par conséquent une bonne source d'estimations des effets d'un programme de supplément de gains bien établi. La comparaison des résultats des deux études a révélé que les impacts globaux d'un PAS fraîchement lancé et d'un PAS bien établi seraient généralement très comparables.

Bien que les impacts des études sur les demandeures et sur les prestataires se soient révélés très comparables dans la plupart des cas, l'analyse a révélé plusieurs différences importantes. Les gains ont nettement plus augmenté dans l'étude sur les demandeures que dans l'étude sur les prestataires, notamment parce que les demandeures ont réussi à trouver des emplois relativement bien payés. En outre, les paiements de transfert après impôt ont légèrement baissé dans l'étude sur les demandeures, mais quelque peu augmenté dans l'étude sur les prestataires. À ces deux égards, le PAS a donné des résultats extrêmement encourageants lorsque le supplément a été offert à des personnes qui présentaient une nouvelle demande d'aide au revenu. Ce succès pourrait-il être répété avec un groupe différent de prestataires de l'aide sociale, ou l'échantillon de l'étude sur les demandeures avait-il quelque chose d'unique? Pour répondre à cette question, nous avons comparé les constatations de l'étude sur les demandeures avec celles observées à l'égard d'un groupe de prestataires de l'aide sociale depuis peu, prélevé dans l'échantillon de l'étude sur les prestataires et dont les membres ressemblaient à de nombreux égards à celles de l'échantillon de l'étude sur les demandeures. Cette comparaison a révélé qu'une grande partie du succès relatif des membres du groupe programme de l'étude sur les demandeures est attribuable à leurs caractéristiques, et particulièrement à leur aptitude à trouver un emploi. Les impacts pour le groupe des prestataires depuis peu ont été presque aussi importants que pour les

participantes à l'étude sur les demandeures, ce qui confirme la crédibilité des résultats de cette étude.

Description du PAS et de l'étude sur les demandeures

OFFRE DE SUPPLÉMENT

Le supplément de gains du PAS rappelle énormément les régimes d'impôt négatif évalués aux États-Unis et au Canada dans les années 1970 (*Hum et Simpson, 1991*; *Robins, 1985*). Toutefois, il en diffère sous plusieurs aspects clés (voir l'encadré de la page suivante pour plus de précisions sur le supplément de gains). La plus importante de ces différences, c'est que l'admissibilité au PAS est limitée à des mères de famille monoparentale touchant de l'aide au revenu depuis au moins un an. Cette restriction fait que les avantages du PAS sont destinés à une population défavorisée qui éprouve normalement de la difficulté à percer sur le marché du travail. Par ailleurs, l'obligation d'avoir touché des prestations d'aide au revenu depuis au moins un an réduit nettement l'intérêt de dépendre de l'aide au revenu pour pouvoir recevoir le supplément, autrement dit réduit l'« effet sur la demande » créé par l'offre de supplément du PAS[15]. Le PAS se démarque aussi parce que ses avantages sont offerts seulement à des personnes qui cessent de toucher de l'aide au revenu pour travailler à temps plein[16]. En outre, le supplément du PAS varie selon les gains individuels de la participante plutôt que selon son revenu familial, de sorte que la composition de la famille, les gains des autres membres de la famille ou le revenu non gagné n'ont aucun effet sur lui[17]. Enfin, les versements du supplément ne sont offerts que pour un maximum de trois ans, et ce seulement aux membres de l'échantillon qui commencent à recevoir des versements dans les 12 mois suivant leur admissibilité initiale.

Le PAS a fait l'objet de trois études distinctes. Dans l'étude sur les prestataires, un groupe d'environ 6 000 mères de famille monoparentale de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick qui recevaient de l'aide au revenu depuis au moins un an ont été sélectionnées au hasard dans les listes de l'Aide au revenu. La moitié ont été réparties au hasard dans le groupe programme et ont reçu l'offre de supplément du PAS; les autres ont été réparties dans un groupe témoin. Les comparaisons des deux groupes pour les 18 premiers mois suivant la répartition au hasard (*Lin et coll., 1998*) ont révélé que le PAS a doublé le taux d'emploi à temps plein tout en réduisant de 13 points le pourcentage des prestataires de l'aide au revenu. Comparativement au groupe témoin, les membres du groupe programme avaient des gains mensuels moyens plus élevés, touchaient moins de prestations d'aide au revenu, bénéficiaient de paiements de transferts publics totaux plus élevés (aide au revenu et versements du supplément de gains confondus) et avaient enfin un revenu familial plus élevé. Une

---

[15] Pour une analyse de l'« effet sur la demande » dans les programmes d'aide sociale, voir *Moffitt, 1992* et *Moffitt, 1996*.

[16] Pour les fins du PAS, l'emploi à temps plein s'entend d'au moins 30 heures de travail par semaine.

[17] La formule de calcul du supplément du PAS ne pénalise donc pas les mères de famille monoparentale qui reçoivent une pension alimentaire pour enfants, se marient ou trouvent un conjoint. Cela dit, comme le supplément n'augmente pas en fonction de la taille de la famille, le PAS est moins généreux que l'aide au revenu, pour les familles nombreuses. Dans le cas des participantes travaillant à temps plein, le supplément équivaut à la moitié de la différence entre ses gains et un niveau de gains cible. Ce niveau a été établi au départ à 37 000 $ par année pour la Colombie-Britannique et à 30 000 $ par année pour le Nouveau-Brunswick, puis rajusté périodiquement pour refléter les augmentations du coût de la vie.

deuxième étude, de moindre envergure celle-là, appelée l'étude du PAS plus, a porté sur l'analyse des résultats de l'ajout d'une ensemble de services de recherche d'emploi à l'offre de supplément du PAS. Ce programme combiné a eu des impacts un peu plus marqués sur l'emploi et sur les gains.

Principales caractéristiques du supplément de gains pour les demandeures

- **Obligation de travailler à temps plein** Le supplément est versé seulement aux mères de famille monoparentale travaillant à temps plein (en moyenne au moins 30 heures par semaine, sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois, avec un emploi ou plus) et ne recevant pas de prestations d'aide au revenu.

- **Incitatifs financiers substantiels** Le supplément équivaut à la moitié de la différence entre les gains d'emploi de la participante et un niveau de gains cible établi par le PAS pour chaque province. Ce niveau de gains provincial est tel que l'emploi à temps plein devrait être plus payant que l'aide au revenu, pour la plupart des participantes. La première année du programme, le niveau cible a été fixé à 37 000 $ en Colombie-Britannique. Depuis, il a été rajusté pour refléter les changements du coût de la vie et l'augmentation du plafond de l'aide au revenu. En 1996, il s'élevait à 37 625 $. Le supplément est réduit de 0,50 $ par dollar d'augmentation des gains. Le revenu non gagné (pension alimentaire pour enfants, par exemple), les gains des autres membres de la famille et le nombre d'enfants n'influent pas sur le supplément, qui est à peu près égal aux gains de nombreux travailleurs à bas salaire (avant impôt et avant déduction des frais liés à l'emploi).

- **Ciblé sur les assistées sociales de longue date** L'admissibilité au supplément est limitée aux assistées sociales de longue date (recevant des prestations d'aide au revenu depuis au moins un an). Il s'ensuit que les participantes à l'étude sur les demandeures devaient continuer à être prestataires de l'aide au revenu durant la première année suivant leur inscription à l'étude, pour être admissibles au supplément.

- **Délai d'un an pour se prévaloir de l'offre** Si la prestataire de l'aide au revenu devenait admissible au supplément à la fin de la première année, on l'informait qu'elle pouvait s'inscrire pour le recevoir si elle trouvait un emploi à temps plein dans les 12 mois suivants (en d'autres termes, dans la deuxième année). Si elle ne s'inscrivait pas dans ce délai de 12 mois, elle ne pouvait pas recevoir le supplément.

- **Période de réception du supplément limitée à trois ans** La participante peut recevoir le supplément pendant un maximum de trois années civiles à partir du mois où elle commence à le recevoir, tant qu'elle travaille à temps plein et ne reçoit pas d'aide au revenu.

- **Solution de rechange à l'aide sociale à participation volontaire** Personne ne peut recevoir des prestations d'aide au revenu en même temps que le supplément. Personne n'est non plus tenu de participer au PAS, mais, après avoir commencé à recevoir le supplément, la participante peut décider n'importe quand de recommencer à être prestataire de l'aide au revenu, à condition de cesser de recevoir le supplément et de satisfaire aux exigences d'admissibilité à l'aide au revenu. Elle peut aussi toucher de nouveau le supplément en recommençant à travailler à temps plein, n'importe quand durant la période de trois ans pendant laquelle elle est admissible au supplément.

La participation à l'étude sur les prestataires et à celle du PAS plus était limitée à des mères de famille monoparentale qui recevaient déjà de l'aide au revenu depuis au moins un an, de sorte que ces études n'offraient aucun moyen de déterminer si les participantes étaient susceptibles de prolonger leur statut de prestataires pour devenir admissibles au supplément du PAS. C'est pour cette raison que l'étude sur les demandeures a été conçue, afin de déterminer l'effet du PAS sur le comportement de nouvelles prestataires de l'aide sociale et de mesurer l'« effet sur la demande » potentiel correspondant à la possibilité d'obtenir le supplément[18]. Dans cette étude, un groupe de mères de famille monoparentale qui avaient récemment présenté une nouvelle demande d'aide au revenu dans le sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique ont été réparties au hasard entre un groupe programme et un groupe témoin[19]. Les membres du groupe programme ont reçu une lettre les informant qu'elles deviendraient admissibles au supplément du PAS si elles recevaient de l'aide au revenu pendant un an[20]. Six à sept mois après la répartition au hasard, elles ont reçu une deuxième lettre leur rappelant l'offre de supplément et les critères d'admissibilité.

Deux rapports antérieurs (*Berlin et coll., 1998* et *Card, Robins et Lin, 1997*) ont comparé les taux de participation à l'aide au revenu des membres du groupe programme et du groupe témoin dans l'année suivant la répartition au hasard. Comme il fallait s'y attendre, les premières étaient plus susceptibles de recevoir de l'aide au revenu cette année-là et plus susceptibles aussi de satisfaire aux critères d'admissibilité au supplément du PAS[21]. Néanmoins, la différence entre les pourcentages des membres du groupe programme et du groupe témoin qui satisfaisaient à cette règle d'admissibilité était minime (environ trois points).

Les membres du groupe programme de l'étude sur les demandeures qui satisfaisaient à l'exigence d'admissibilité du PAS en ont été informées par la poste au cours du 12^{e} ou du 13^{e} mois suivant leur demande d'aide au revenu. Plus de 90 % d'entre elles ont par la suite participé à une séance d'information décrivant les avantages et les exigences du programme. Comme leurs homologues de l'étude sur les prestataires, ces « demandeures admissibles » se sont vu offrir un délai d'un an pour trouver un emploi à temps plein, cesser de toucher de l'aide au revenu et commencer à recevoir des versements du supplément. Celles qui avaient commencé à toucher le supplément pendant ce délai d'un an allaient ensuite pouvoir recevoir des versements pendant un maximum de trois ans, à condition de continuer à satisfaire à l'exigence d'emploi à temps plein (au moins 30 heures par semaine). Les membres du groupe programme pouvaient recommencer à toucher des prestations d'aide au revenu n'importe

---

[18] L'étude sur les demandeures avait pour objet de vérifier si l'offre de supplément inciterait les personnes qui avaient présenté une nouvelle demande d'aide au revenu à prolonger leur période de réception des prestations. Il était possible aussi que l'offre de supplément incite certaines personnes à *commencer* à dépendre de l'aide sociale, mais ce type d'effet sur la demande n'a pas été vérifié dans l'étude sur les demandeures. Si les personnes qui reçoivent déjà de l'aide au revenu sont plus susceptibles de prolonger la période de réception de cette aide pour obtenir le supplément, toutefois, il est encore moins vraisemblable que des personnes qui ne sont pas des assistées sociales demanderaient des prestations dans l'espoir d'obtenir le supplément.

[19] Pour être sélectionnées comme participantes à l'étude, les demandeures devaient absolument ne pas avoir touché d'aide au revenu pendant les six mois précédant la répartition au hasard.

[20] Les lettres d'inscription au programme ont été envoyées du bureau de la SRSA. Celles qui n'avaient pu être livrées et qui avaient été retournées à la SRSA ont été envoyées à l'intervenant responsable de l'Aide au revenu, puis renvoyées de là à la dernière adresse connue du système d'information de l'Aide au revenu du ministère des Services sociaux (MSS). La Société des postes a retourné au MSS seulement quatre lettres impossibles à livrer.

[21] Les demandeures du groupe programme devenaient admissibles au PAS à condition de recevoir de l'aide au revenu pendant 12 des 13 mois suivant leur inscription initiale à l'Aide au revenu.

quand, à condition de satisfaire aux critères d'admissibilité de ce régime, mais elles ne pouvaient absolument pas toucher simultanément des prestations et le supplément du PAS.

En plus de fournir une mesure directe de l'effet sur la demande associé à l'espoir d'obtenir le supplément, en ce qui concerne les nouvelles prestataires de l'aide sociale, l'étude sur les demandeures a permis d'obtenir des estimations de l'effet du PAS lui-même sur ces nouvelles prestataires. Les participantes à l'étude sur les demandeures font l'effet d'un suivi sur une période de six ans pendant laquelle il y aura quatre enquêtes, environ 12, 30, 48 et 72 mois suivant la répartition au hasard. Dans ce rapport, nous nous sommes fondés sur les données administratives et sur les renseignements tirés de l'enquête de référence ainsi que des enquêtes de suivi de 12 et de 30 mois pour étudier les effets du PAS durant les 30 premiers mois de l'étude, autrement dit pour une période se terminant 18 mois après que la plupart des membres du groupe programme auraient pu commencer à recevoir le supplément.

CONTEXTE STRATÉGIQUE ET ÉCONOMIQUE DE L'ÉTUDE SUR LES DEMANDEURES

Les membres de l'échantillon de l'étude sur les demandeures ont commencé à participer à l'évaluation du PAS entre février 1994 et février 1995. Comme elles devaient se qualifier pour être admissibles au supplément au cours de la première année suivant leur répartition au hasard, le délai de qualification s'étendait grosso modo de février 1995 à février 1996. Au cours de cette période, la Colombie-Britannique a apporté divers changements à son programme d'Aide au revenu[22].

Franchise de gains L'un des plus importants de ces changements portait sur la « franchise de gains », autrement dit sur la somme que les prestataires sont autorisés à gagner sans que leurs prestations d'aide au revenu ne soient réduites. Jusqu'au mois d'avril 1996, les chefs de famille monoparentale qui touchaient des prestations d'aide au revenu depuis plus de trois mois étaient admissibles à une franchise « forfaitaire » de 200 $ par mois, puis, pour un maximum de 12 mois par période de 36 mois, à une franchise « accrue » de 25 % de leurs gains en sus de la franchise forfaitaire de 200 $. À partir d'avril 1996, la franchise forfaitaire a été abolie, tandis que la franchise de 25 % a été limitée à 12 mois par prestataire sa vie durant. Ce changement a rendu le supplément du PAS plus intéressant que l'aide au revenu pour les chefs de famille qui décident de travailler tout en touchant des prestations d'aide sociale.

Prestation familiale supplémentaire En août 1996, la Colombie-Britannique a introduit une « prestation familiale supplémentaire » pouvant s'élever jusqu'à 103 $ par enfant et par mois pour toutes les familles à faible revenu, en réduisant simultanément du même montant les prestations ordinaires d'aide au revenu. Ce changement a accru le revenu de familles pauvres dont les parents travaillent tout en laissant inchangé le revenu des prestataires de l'aide au revenu. La prestation familiale supplémentaire a donc réduit la générosité relative de

[22]Ces changements de la politique sociale de la Colombie-Britannique se sont produits dans la foulée d'une réforme fédérale d'envergure décrite de façon détaillée dans *Lin et coll., 1998*. Fondamentalement, les deux principaux programmes fédéraux de financement du partage des frais des dépenses sociales (le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et le Financement des programmes établis) ont été abolis et remplacés par un régime de financement global, le Transfert canadien en matière de sécurité et de programmes sociaux (TSCPS), dont les contributions sont nettement inférieures. *Battle, 1997* estime que, en 1997-1998, le gouvernement fédéral a versé dans le cadre du TCSPC 15,2 % de moins que ce qu'il aurait fourni la même année dans celui du RAPC et du Financement des programmes établis.

l'aide au revenu, de sorte qu'il est devenu moins intéressant pour les membres tant du groupe programme que du groupe témoin de continuer à être prestataires de l'aide sociale.

Sanctions et nouvelle procédure de demande Deux autres changements du programme d'aide au revenu de la Colombie-Britannique pourraient se révéler importants, eux aussi[23]. En janvier 1996, le gouvernement provincial a introduit des sanctions empêchant quiconque quitte un emploi sans raison valable de recevoir de l'aide au revenu pendant six mois. Il s'ensuit que les membres du groupe programme qui trouvaient un emploi à temps plein et commençaient à toucher des versements du supplément auraient risqué de ne pas pouvoir recommencer à recevoir de l'aide au revenu si elles quittaient volontairement leur emploi (contrairement à ce que le PAS prévoyait au départ). Plus tard cette année-là, la procédure de demande d'aide au revenu est devenue bien plus difficile. Par exemple, les demandeures devaient prendre rendez-vous et apporter divers documents avec elles au rendez-vous; de plus, on a cessé d'émettre des chèques sur-le-champ. Ces changements étaient censés renforcer l'effet dissuasif des sanctions et auraient potentiellement réduit l'aide au revenu reçue par les participantes ayant accepté le supplément qui renonçaient à un emploi à temps plein (ou le perdaient).

Croissance économique et changements du salaire minimum L'environnement stratégique n'est pas le seul facteur susceptible d'influer sur l'impact du PAS, car les conditions économiques peuvent aussi jouer un rôle important à cet égard. Bien que le marché du travail de la région de Vancouver n'ait pas connu de bien grands changements au milieu des années 1990, l'économie s'est graduellement améliorée, et le taux de chômage est tombé de 9,3 % en 1993 à 8,1 % en 1996. Au cours de cette période, le salaire minimum en Colombie-Britannique est passé de 5,50 $ l'heure en janvier 1993 à 6 $ l'heure en avril de la même année, puis à 6,50 $ en mars 1995 et enfin à 7 $ en octobre 1995. L'effet net de ces changements n'est pas clair. D'une part, l'augmentation du salaire minimum devrait probablement entraîner une augmentation des salaires des travailleurs et travailleuses peu qualifiés, ce qui rendrait le travail plus intéressant financièrement. D'autre part, les modèles économiques classiques laissent entendre que les augmentations du salaire minimum réduisent la demande de ces travailleurs et travailleuses[24].

ÉCHANTILLON DE L'ÉTUDE SUR LES DEMANDEURES

Caractéristiques initiales

L'étude sur les demandeures est fondée sur un échantillon de 3 316 mères de famille monoparentale de Vancouver et du sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique qui ont commencé à toucher des prestations d'aide au revenu après avoir présenté une

---

[23]La Colombie-Britannique a apporté bon nombre d'autres changements à son programme d'Aide au revenu en 1995 et en 1996, mais ces changements n'ont eu dans bien des cas que peu de répercussions sur la plupart des mères de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale. La province a commencé à exiger trois mois de séjour, pour y renoncer plus tard. En outre, les prestations d'aide au revenu versées aux prestataires sans enfants ont été réduites. Depuis janvier 1996, les prestataires de 19 à 24 ans (sauf les chefs de famille monoparentale ayant des enfants d'au plus sept ans) sont tenues de participer à des programmes élargis de recherche d'emploi et de préparation à l'emploi.

[24]La recherche récente sur les salaires minimums aux États-Unis et au Royaume-Uni a révélé que les effets sur l'emploi d'augmentations relativement modestes du salaire minimum sont vraiment infimes (voir par exemple *Card et Krueger, 1995*).

nouvelle demande entre février 1994 et février 1995[25]. Après avoir accepté de participer à l'étude et répondu au questionnaire de l'enquête de référence, les membres de l'échantillon ont été réparties au hasard dans un groupe programme de 1 648 membres et un groupe témoin de 1 668 membres. Les membres de l'échantillon original n'ont pas toutes répondu aux enquêtes de suivi de 12 mois et de 30 mois. Dans ce rapport, l'analyse est limitée aux 2 852 participantes qui ont répondu à l'enquête du suivi de 30 mois, soit à 1 422 membres du groupe programme et à 1 430 membres du groupe témoin[26]. L'Annexe A est une analyse des biais potentiels résultant de la présence de non-répondantes, fondée sur les données des dossiers administratifs disponibles pour toutes les membres de l'échantillon des demandeures.

Le tableau 1 présente les données sur les caractéristiques de référence (avant la répartition au hasard) des participantes à l'étude sur les demandeures, dans la première colonne. Les données utilisées sont tirées à la fois des dossiers de l'Aide au revenu et de l'entrevue de l'enquête de référence[27]. À de rares exceptions près, les membres de l'échantillon des demandeures sont des femmes, et près des deux tiers ont un diplôme d'études secondaires. Typiquement, la membre de l'échantillon avait un ou deux enfants et une certaine expérience professionnelle, mais n'avait pas travaillé récemment et n'avait touché de l'aide au revenu que pendant trois mois dans les deux années précédant sa participation à l'étude.

Puisque les résultats de l'étude sur les demandeures seront comparés dans une autre partie du rapport à ceux qui ont été constatés dans l'étude sur les prestataires, le tableau 1 présente aussi, dans la deuxième colonne, les données de référence sur les participantes à l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui ont répondu à l'enquête de suivi de 18 mois[28]. La troisième colonne du tableau présente la différence entre les caractéristiques moyennes des membres des deux échantillons et la quatrième, l'erreur type de cette différence.

Les nouvelles prestataires de l'aide sociale et celles qui en sont prestataires de longue date se ressemblent beaucoup à de nombreux égards importants. En effet, presque toutes sont des femmes qui avaient déjà travaillé dans le passé, et la membre typique d'un échantillon comme de l'autre avait un ou deux enfants. À d'autres égards, toutefois, les demandeures et les prestataires de longue date diffèrent énormément. La demandeure moyenne a passé beaucoup moins de temps comme prestataire de l'aide au revenu et touché des prestations

---

[25]Comme on peut le voir à l'Annexe A, environ 1 000 autres mères de famille monoparentale sélectionnées pour faire partie de l'échantillon initial des demandeures ne font pas partie de l'échantillon de l'étude parce qu'elles n'ont pas répondu aux questions d'entrevue de l'enquête de référence ou n'ont pas signé de formulaire de consentement à participer à l'étude. D'après les enquêteurs de Statistique Canada, bien des personnes n'ont pas répondu au questionnaire parce qu'elles avaient déjà cessé de toucher de l'aide au revenu. Parmi celles qui recevaient encore de l'aide au revenu mais qui ont refusé de participer à l'étude, beaucoup disaient qu'elles cesseraient très bientôt d'être des prestataires (certaines recevaient de l'aide au revenu en attendant de commencer à toucher des prestations d'assurance-chômage) et n'étaient guère intéressées à participer à une expérience conçue pour des prestataires de l'aide sociale. L'exclusion de ces prestataires à court terme de l'échantillon a probablement entraîné des surestimations des impacts, parce qu'aucune d'entre elles ne se serait vraisemblablement prévalue de l'offre du PAS.

[26]Les taux de réponse à l'enquête de suivi de 30 mois étaient 85,73 % pour le groupe de contrôle et 86,28 % pour le groupe témoin. Cette différence n'est pas statistiquement significative (t = 0,47).

[27]Dans le tableau 1, les membres du groupe programme et du groupe témoin sont confondues. Dans les rapports antérieurs (*Card, Robins et Lin, 1997* et *Lin et coll., 1998*), les données sont présentées séparément pour les membres du groupe programme et du groupe témoin, et les résultats confirment que les procédures de répartition au hasard ont bien fonctionné, puisque le groupe programme et le groupe témoin sont statistiquement comparables.

[28]L'étude sur les demandeures n'est effectuée qu'en Colombie-Britannique, tandis que l'étude sur les prestataires porte sur les participantes aussi bien du Nouveau-Brunswick que de la Colombie-Britannique. Les comparaisons du tableau 1 sont donc limitées aux participantes à l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique.

d'aide au revenu moins élevées, en moyenne, le mois de la répartition au hasard[29]. Les membres de l'échantillon des demandeures étaient plus susceptibles que celles de l'échantillon des prestataires d'avoir un diplôme d'études secondaires et plus susceptibles aussi d'avoir travaillé le mois précédant la répartition au hasard, mais au contraire moins susceptibles de faire état de problèmes physiques ou émotionnels limitant leur aptitude à l'emploi. Leur niveau de scolarité plus élevé, leur plus grande expérience professionnelle récente et leur pourcentage moins élevé de problèmes physiques et émotionnels laissent entendre qu'il allait être plus facile pour elles que pour les membres de l'échantillon des prestataires de trouver un emploi et de surcroît un emploi bien payé.

Tableau 1 : Caractéristiques des échantillons des demandeures et des prestataires

Caractéristique de référence	Demandeures	Prestataires	Différence	Erreur type
Antécédents en matière d'aide sociale				
Nombre moyen de mois d'aide au revenu au cours des deux dernières années	3,2	21,6	-18,4 ***	(0,1)
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu au moment de la répartition au hasard ($)	924	1 017	-93 ***	(9)
Antécédents professionnels				
Ont déjà eu un emploi rémunéré (%)	97,1	95,6	1,5 ***	(0,5)
Travaillaient le mois précédant la répartition au hasard (%)	24,1	18,3	5,8 ***	(1,1)
Caractéristiques personnelles				
Femmes (%)	91,4	95,1	-3,7 ***	(0,7)
Moins de 25 ans (%)	14,9	18,6	-3,6 ***	(1,0)
Sans diplôme d'études secondaires (%)	36,0	54,3	-18,3 ***	(1,3)
Diplôme d'études secondaires, pas d'études postsecondaires (%)	41,5	33,1	8,4 ***	(1,3)
Certains cours postsecondaires (%)	22,5	12,6	9,9 ***	(1,0)
Descendent des Premières Nations (%)	8,1	12,1	-4,0 ***	(0,8)
Immigrantes (%)	30,2	23,2	7,0 ***	(1,2)
Problèmes physiques limitatifs (%)	19,8	26,2	-6,4 ***	(1,1)
Problèmes émotionnels limitatifs (%)	6,9	8,7	-1,8 **	(0,7)
Structure familiale				
Nombre moyen d'enfants (jusqu'à 18 ans)	1,5	1,7	-0,2 ***	(0,0)
Jamais mariées (%)	23,2	43,5	-20,3 ***	(1,2)
Taille de l'échantillon (total = 5 618)	**2 852**	**2 766**		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de référence sur les demandeures et les prestataires et sur les dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les « prestataires » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui ont répondu à l'enquête de suivi de 18 mois.

La taille des échantillons varie selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des caractéristiques de référence entre les demandeures et les prestataires.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[29] Cette différence est attribuable à un certain pourcentage de chèques d'aide au revenu pour une partie du mois chez les nouvelles demandeures; dans les mois qui suivent, les prestations moyennes d'aide au revenu (à condition que les participantes continuent à être prestataires) sont à peu près identiques pour les demandeures et pour les prestataires de longue date.

Conditions d'admissibilité

Les membres du groupe programme de l'étude sur les demandeures devenaient admissibles au supplément du PAS en recevant des prestations d'aide au revenu 12 des 13 premiers mois suivant leur inscription à l'Aide au revenu[30]. La figure 1 illustre les pourcentages des membres du groupe programme et du groupe témoin qui ont reçu de l'aide au revenu pour chacun des mois à partir d'un an après la répartition au hasard et jusqu'à 36 mois suivant cette répartition, soit environ 36 mois après l'entrevue de suivi de 30 mois[31]. Le graphique illustre aussi l'*impact du programme*, c'est-à-dire la différence du pourcentage des membres du groupe programme et du groupe témoin ayant reçu de l'aide au revenu.

Figure 1 : Pourcentages des participantes recevant de l'aide au revenu, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique

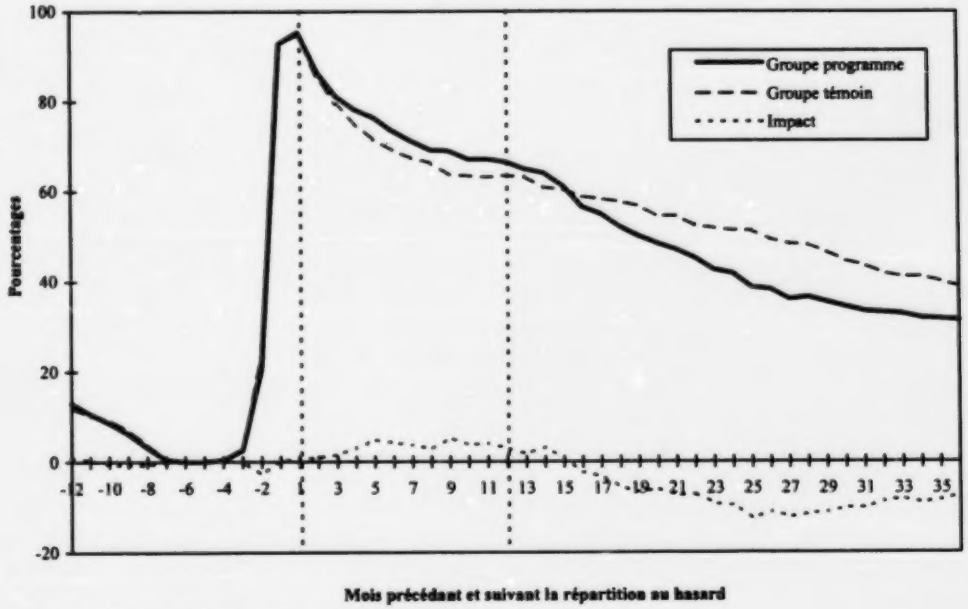

Source : Calculs fondés sur les données des dossiers administratifs de l'Aide au revenu

[30] Le critère d'admissibilité d'au moins 12 mois d'aide au revenu reçue au cours des 13 premiers mois a été adopté pour tenir compte de la possibilité que le chèque d'aide au revenu des participantes de l'un des mois en question soit de 0 $, pour des raisons exceptionnelles, par exemple parce qu'elles auraient reçu un chèque de pension alimentaire pour enfants.

[31] Il n'y a pas de mois 0. Le premier mois est celui de la répartition au hasard.

Pour interpréter les résultats du tableau (ainsi que les autres résultats présentés dans ce rapport), il faut se rappeler qu'ils s'appliquent seulement aux 2 852 répondantes au questionnaire de l'enquête de suivi de 30 mois, autrement dit à environ 86 % de l'échantillon des demandeures, tandis que les résultats présentés antérieurement dans *Berlin et coll., 1998* et *Card, Robins et Lin, 1997* sont fondés sur la totalité de l'échantillon des demandeures[32]. Par conséquent, les résultats présentés dans ces pages sont légèrement différents de ceux qui l'ont été dans les rapports antérieurs. Toutefois, comme les auteurs de ces rapports-là s'étaient basés sur la totalité de l'échantillon, l'effet estimatif sur la demande qu'ils soulignent est une estimation plus précise du véritable effet de la demande d'un programme comme le PAS. Néanmoins, l'importance de l'effet sur la demande chez les répondantes à l'enquête de suivi de 30 mois est important pour la compréhension des impacts ultérieurs du programme sur l'emploi, les gains et le revenu.

Avant la répartition au hasard, les membres des deux groupes recevaient de l'aide au revenu à des taux presque identiques, ce qui était prévisible en raison de leur répartition au hasard. Dans l'année suivant la répartition au hasard, un petit écart s'est manifesté entre les deux groupes; il a plafonné le neuvième mois, quand environ 69 % des membres du groupe programme et 64 % de celles du groupe témoin ont reçu de l'aide au revenu. Cet écart de cinq points est une estimation de l'effet sur la demande (ou plus précisément de l'effet différé de la sortie sur la demande) causé par la réaction des membres du groupe programme à la possibilité pour celles qui allaient continuer à toucher des prestations d'aide au revenu de se prévaloir des avantages du PAS.

La figure 2 présente une mesure légèrement différente de l'effet de la demande, avec ses courbes et pourcentages mensuels des membres du groupe programme et du groupe témoin n'ayant pas cessé plus d'un mois de recevoir des prestations depuis qu'elles touchaient de l'aide au revenu. Comme les participantes admissibles au PAS doivent avoir reçu des prestations d'aide au revenu 12 des 13 premiers mois suivant une nouvelle demande de prestation, les courbes de la figure 2 représentent les pourcentages des membres du groupe programme et du groupe témoin ayant constamment satisfait aux critères d'admissibilité au PAS. (Il faut toutefois préciser qu'aucune des membres du groupe témoin n'a jamais été vraiment admissible.) Pour le 13^{e} mois de la période de suivi (le mois de la détermination définitive de l'admissibilité, pour la plupart des membres de l'échantillon), cette estimation de l'effet sur la demande équivaut à près de quatre points, ce qui est légèrement plus élevé que celle de *Berlin et coll., 1998*.

[32] Les auteurs des rapports antérieurs (*Berlin et coll., 1998* et *Card, Robins et Lin, 1997*) présentent des résultats fondés sur un échantillon de 3 315 membres, soit toutes ses membres moins une (pour laquelle les dossiers administratifs n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction).

Figure 2 : Pourcentages mensuels des participantes ayant reçu de l'aide au revenu sans interruption, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique

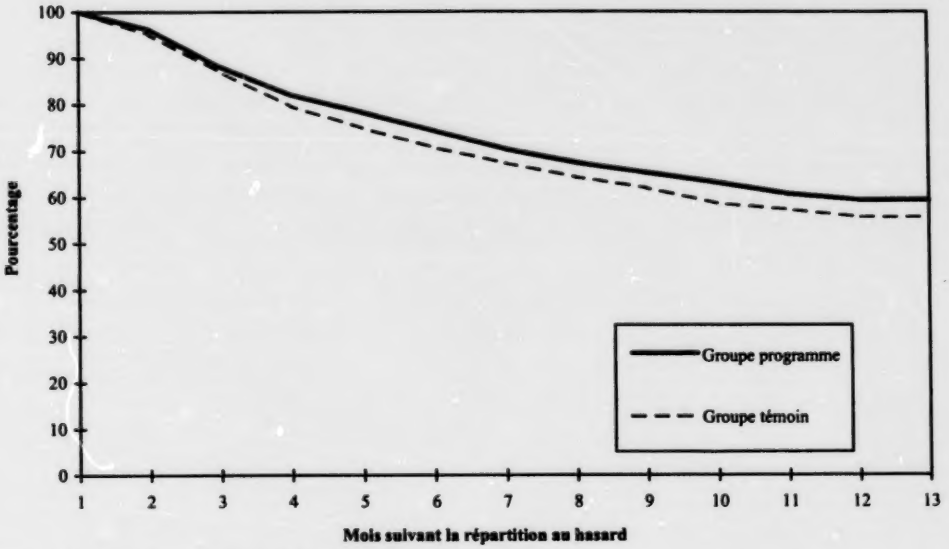

Source : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Note : Les pourcentages présentés correspondent aux membres du groupe programme et du groupe témoin qui n'ont pas cessé plus d'un mois de toucher de l'aide au revenu depuis la répartition au hasard. Pour le groupe programme, le pourcentage équivaut donc à celui des participantes qui peuvent encore être admissibles au supplément du PAS.

Les membres du groupe programme pouvaient commencer à toucher le supplément du PAS dès le 9e mois suivant la répartition au hasard[33]. Cela dit, comme elles devaient cesser de toucher de l'aide au revenu pour recevoir le supplément, l'impact du programme devrait inévitablement entraîner une baisse du pourcentage de celles recevant de l'aide au revenu. Comme la figure 1 le montre, il y a effectivement eu une telle baisse, à peu près à partir du 14e mois, et cette baisse s'est maintenue pour les 12 mois suivants. Pour le 25e mois, qui correspond à la fin du délai de 12 mois d'acceptation du supplément, le pourcentage des membres du groupe programme recevant de l'aide au revenu est *inférieur* d'environ 12,5 points à celui de leurs homologues du groupe témoin.

Demandeures admissibles et non admissibles

La figure 2 montre qu'environ 60 % des membres du groupe programme et 56 % de celles du groupe témoin ont continué à toucher de l'aide au revenu assez longtemps pour satisfaire au critère d'admissibilité du PAS. Nous les appelons les « participantes admissibles », les « participantes non admissibles » étant celles qui ont cessé de toucher de

[33] La plupart des membres du groupe programme (72,4 % de l'échantillon) touchaient de l'aide au revenu depuis un mois quand elles ont répondu à l'enquête de référence et qu'elles ont été réparties au hasard. Si elles ne cessaient pas de recevoir des prestations, elles devaient donc devenir admissibles au PAS dans le 11e mois suivant la répartition au hasard et pouvaient en principe commencer dès lors à toucher le supplément. Environ 18 % des membres du groupe programme recevaient de l'aide au revenu depuis deux mois au moment de la répartition au hasard; elles pouvaient donc commencer à recevoir le supplément du PAS dès le 10e mois suivant leur répartition. Un petit pourcentage (2 %) touchaient des prestations d'aide au revenu depuis trois mois au moment de la répartition au hasard, de sorte qu'elles pouvaient commencer à toucher le supplément dès le neuvième mois. Enfin, une poignée de participantes seulement recevaient de l'aide au revenu depuis plus de trois mois avant la répartition au hasard.

l'aide au revenu avant d'avoir satisfait au critère d'admissibilité. Comme seules les membres admissibles du groupe programme pouvaient toucher des versements du supplément du PAS, leurs caractéristiques donnent une idée des impacts de l'offre de supplément. En outre, comme certaines d'entre elles ont réagi à l'offre du supplément en prolongeant la période pendant laquelle elles recevaient de l'aide au revenu, il vaut la peine de comparer les caractéristiques des membres admissibles du groupe programme avec celles des membres admissibles du groupe témoin. Le tableau 2 présente ces comparaisons.

Les caractéristiques des membres admissibles et non admissibles du groupe témoin ainsi que les différences entre ces deux sous-groupes figurent dans les trois premières colonnes du tableau. Les membres admissibles du groupe témoin sont plus susceptibles que les autres d'avoir décroché à l'école secondaire (42,6 % comparativement à 29,7 %), de ne s'être jamais mariées (26,7 % comparativement à 22,0 %) et d'être des immigrantes (36,9 % comparativement à 21,3 %). Enfin, et c'est peut-être le plus frappant, elles sont beaucoup moins susceptibles que celles qui ont cessé rapidement de toucher de l'aide au revenu d'avoir eu un emploi au moment de la répartition au hasard (15,5 % comparativement à 33,7 %). Ces différences reflètent la diversité naturelle des nouvelles demandeures d'aide au revenu; celles qui continuent à toucher de l'aide au revenu pendant des années tendent à être plus scolarisées, à avoir très peu d'expérience professionnelle ainsi qu'à ne pas être en mesure de travailler parce qu'elles éprouvent de sérieuses difficultés personnelles ou familiales, tandis que celles qui cessent rapidement de toucher de l'aide au revenu ont des caractéristiques qui les rendent particulièrement susceptibles de trouver un emploi, même si le supplément ne leur est pas proposé[34].

Les trois colonnes suivantes du tableau 2 présentent les mêmes données pour les membres admissibles et non admissibles du groupe programme, tandis que la septième et dernière colonne montre la différence des caractéristiques moyennes entre les membres admissibles du groupe programme et les membres admissibles du groupe témoin. En général, les différences entre les membres admissibles et non admissibles du groupe programme sont moins importantes que leurs différences avec les membres admissibles du groupe témoin. En outre, les membres admissibles du groupe programme sont un peu plus scolarisées et moins susceptibles de ne s'être jamais mariées que leurs homologues du groupe témoin. C'est aussi parmi les membres admissibles du groupe programme qu'on tend davantage à trouver des hommes. Toutes ces caractéristiques sont compatibles avec l'existence d'un groupe résultant de l'« effet sur la demande » parmi les membres admissibles du groupe programme, autrement dit de celle d'un sous-groupe de participantes ayant persisté à toucher de l'aide au revenu pendant un an parce que l'offre de supplément du PAS les alléchait, de sorte qu'elles étaient moins intéressées à travailler que les membres non admissibles du groupe témoin. Cela dit, ces participantes-là auraient renoncé à toucher des prestations d'aide sociale dans la première année si l'offre de supplément du PAS ne leur avait pas été proposée; elles devaient donc être plus aptes à l'emploi que les membres admissibles du groupe témoin.

[34]Dans la description que *Blank, 1989* donne du système américain, les prestataires peuvent cesser de recevoir de l'aide sociale parce qu'elles trouvent un emploi qui les paie suffisamment pour qu'elles n'aient plus droit à des prestations, parce qu'elles entament une relation avec un conjoint dont le revenu est supérieur au plafond ouvrant droit aux prestations d'aide sociale, ou pour diverses autres raisons.

Tableau 2 : Caractéristiques des demandeures « admissibles » et « non admissibles »

Caractéristique de référence	Membres du groupe témoin			Membres du groupe programme			Différence Membres admissibles du groupe programme/ du groupe témoin
	Admissibles	Non admissibles	Différence	Admissibles	Non admissibles	Différence	
Antécédents en matière d'aide sociale							
Nombre moyen de mois d'aide au revenu au cours des deux dernières années[a]	3,1	3,1	0,0	3,2	3,3	0,0	0,1
Prestations moyennes d'aide au revenu au moment de la répartition au hasard ($)	1 026	810	216 ***	1 004	794	211 ***	-22
Antécédents professionnels							
Ont déjà eu un emploi rémunéré (%)	95,9	98,3	-2,4 ***	95,9	99,1	-3,3 ***	0,0
Travaillaient dans le mois précédant la répartition au hasard (%)	15,5	33,7	-18,2 ***	18,8	33,1	-14,3 ***	3,3 *
Caractéristiques personnelles							
Femmes (%)	94,1	90,7	3,4 **	90,8	89,3	1,5	-3,3 **
Moins de 25 ans (%)	17,2	11,3	5,9 ***	16,8	12,8	4,0 **	-0,4
Sans diplôme d'études secondaires (%)	42,6	29,7	12,9 ***	38,7	30,2	8,6 ***	-3,9
Diplôme d'études secondaires, pas d'études postsecondaires (%)	38,1	43,0	-4,9 *	42,7	43,0	-0,3	4,6 *
Certains cours postsecondaires (%)	19,3	27,4	-8,1 ***	18,6	26,9	-8,3 ***	-0,7
Descendent des Premières Nations (%)	9,1	9,6	-0,6	6,6	7,1	-0,5	-2,4 *
Immigrantes (%)	36,9	21,3	15,6 ***	34,4	24,5	9,9 ***	-2,5
Limites physiques (%)	19,3	20,2	-0,9	20,1	19,6	0,5	0,8
Limites émotionnelles (%)	8,4	7,8	0,6	5,5	6,1	-0,6	-2,9 **
Structure familiale							
Nombre moyen d'enfants	1,6	1,5	0,1 *	1,6	1,4	0,1 ***	0,0
Jamais mariées (%)	26,7	22,0	4,6 **	22,5	21,0	1,5	-4,2 **
Taille de l'échantillon (total = 2 852)	**795**	**635**		**845**	**577**		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de référence sur les demandeures et sur les prestataires ainsi que des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes: La tailles des échantillons varie selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des caractéristiques de référence. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a]Les « deux dernières années » correspondent à la période de 24 mois précédant la répartition au hasard.

Acceptation du supplément par les demandeures admissibles

Les membres du groupe programme devenues admissibles au supplément du PAS en ont été informées par la poste et invitées à participer à une séance d'orientation où le programme du PAS allait leur être décrit de façon plus détaillée. La quasi-totalité (94 %) des participantes admissibles du groupe programme ont assisté à ce genre de séance d'information. Une fois informées de leur admissibilité au PAS, les participantes avaient 12 mois pour accepter le supplément, c'est-à-dire pour trouver un emploi à temps plein, cesser de toucher de l'aide au revenu et commencer à recevoir des versements du supplément. Celles qui ont accepté le supplément dans ce délai d'un an pouvaient toucher des versements du supplément jusqu'à 36 mois, tandis que celles qui ne l'avaient pas accepté dans ce délai perdaient toute possibilité de le recevoir. Pour plus de détails sur le fonctionnement du programme de supplément du PAS, voir *Mijanovich et Long, 1995* et *Card et Robins, 1996*[35].

La figure 3 illustre les pourcentages des membres du groupe programme qui ont commencé à recevoir le supplément et ceux d'entre elles qui recevaient un versement du supplément à tel ou tel mois, à partir du 12^{e} mois de la période de suivi. Ces pourcentages de réception du supplément sont présentés tant pour les membres admissibles du groupe programme que pour l'ensemble des membres de ce groupe. Pour l'année suivant le moment où les participantes ont été informées qu'elles étaient admissibles au supplément, le pourcentage de celles ayant reçu le supplément augmente graduellement et plafonne autour de 26 % de l'ensemble des membres du groupe programme (c'est-à-dire de 44 % de ses membres admissibles), au 27^{e} mois[36]. Le pourcentage des membres du groupe programme ayant reçu le supplément du PAS chaque mois augmente aussi pendant toute la deuxième année et plafonne au 26^{e} mois. À ce moment-là, il y a nettement moins de membres admissibles du groupe programme recevant le supplément qu'il n'y en a l'*ayant reçu* au moins une fois. La différence entre le pourcentage de celles qui l'avaient reçu au moins une fois et celles qui le recevaient ce mois-là représente le pourcentage des participantes qui ont trouvé un emploi à temps plein et qui l'ont quitté. Ces participantes peuvent toujours recevoir des versements du supplément du PAS pour d'autres mois par la suite, si et quand elles retrouvent un emploi à temps plein.

---

[35]Fondamentalement, les participantes admissibles devaient envoyer par la poste leurs talons de chèque de paye ou des renseignements analogues confirmant qu'elles avaient un emploi et confirmant aussi leurs gains et leurs heures de travail. On leur faisait parvenir leur chèque de versement du supplément par la poste.

[36]Même si les membres du groupe programme ne disposaient que de 12 mois pour obtenir un premier versement du PAS après avoir été informées de leur admissibilité et que la plupart d'entre elles en ont été informées au 12^{e} ou au 13^{e} mois, le pourcentage de celles ayant reçu au moins un versement du PAS a continué à augmenter jusqu'au 27^{e} mois. Cela s'explique en raison des longs délais de confirmation de leurs emplois et du traitement des chèques de versement du supplément, et aussi parce que très peu de participantes ont accepté des emplois à temps plein dans les dernières semaines de leur délai d'acceptation du supplément.

Figure 3 : Pourcentages des membres du groupe programme ayant reçu des versements du supplément du PAS, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique

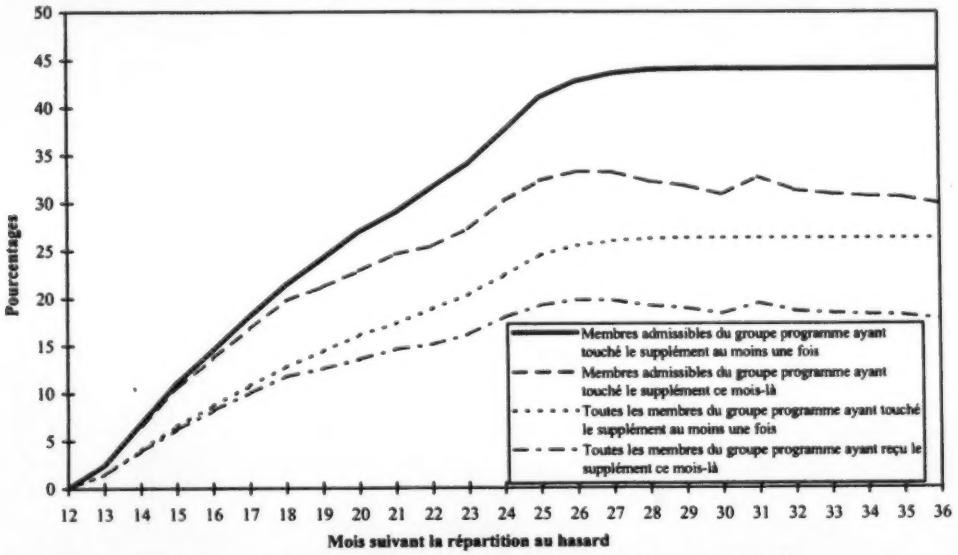

Source : Calculs fondés sur les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP).

IMPACTS DU PAS SUR L'EMPLOI, LE REVENU ET LES DÉPENSES PUBLIQUES NETTES

Puisqu'un pourcentage substantiel des membres du groupe programme de l'étude sur les demandeures du PAS ont reçu des versements du supplément, il faut se demander dans quelle mesure le PAS a influé sur leur revenu et sur leur taux d'emploi. À cet égard, il est très important de déterminer si les participantes qui ont accepté le supplément auraient travaillé à temps plein même s'il ne leur avait pas été offert. Si oui, le supplément était essentiellement un revenu « inespéré » pour des personnes qui n'avaient pas changé leur comportement[37]. Si non, certaines, voire la plupart des participantes qui ont accepté le supplément n'auraient pas cessé de recevoir de l'aide au revenu pour aller travailler à temps plein à moins d'avoir été incitées à le faire par l'espoir de toucher le supplément de gains.

Impacts estimatifs du PAS sur l'aide au revenu et les versements du supplément du PAS reçus

Comme nous l'avons vu plus tôt, à la figure 1, l'effet sur la demande du PAS a commencé par accroître le pourcentage des membres du groupe programme qui recevaient de l'aide au revenu, comparativement à celui des membres du groupe témoin, mais cette tendance s'était inversée dès le 16e mois, à telle enseigne qu'au 25e mois, nettement moins (12 %) de

[37]Cela ne signifie toutefois pas que les versements du PAS reçus par celles qui auraient travaillé à temps plein de toute façon n'ont aucune valeur sociale. De nombreux programmes sociaux et fiscaux canadiens et américains (comme le crédit d'impôt sur le revenu gagné) ont en effet été conçus pour augmenter le revenu des assistés sociaux qui renoncent à l'aide sociale afin de subvenir à leurs besoins en travaillant.

membres du groupe programme que du groupe témoin recevaient encore de l'aide au revenu. Le fait que le PAS ait réduit le pourcentage des prestataires de l'aide sociale signifie que certaines des participantes qui ont accepté le supplément ont renoncé à l'aide au revenu pour pouvoir le toucher.

D'autres participantes ayant accepté le supplément auraient probablement renoncé à recevoir de l'aide au revenu et commencé à travailler à temps plein même s'il ne leur avait pas été offert. Comme elles n'auraient pas reçu d'aide au revenu de toute façon, mais qu'elles touchent bel et bien des versements du supplément, le pourcentage des participantes ayant reçu soit de l'aide au revenu, soit le supplément s'en trouve accru. Par conséquent, le pourcentage des membres du groupe programme ayant reçu *soit* de l'aide au revenu, *soit* le supplément du PAS devrait vraisemblablement être plus élevé que celui de leurs homologues du groupe témoin. Cette hypothèse est confirmée par la figure 4, avec ses courbes des pourcentages des membres des deux groupes de recherche ayant reçu de l'aide au revenu ou le supplément du PAS, où l'impact du programme[38] atteint environ cinq points dans la première année (ce qui reflète l'effet sur la demande du PAS), puis augmente encore de trois ou quatre points, augmentation correspondant aux versements du supplément reçus par les participantes qui auraient cessé de toute façon de recevoir de l'aide au revenu.

Figure 4 : Pourcentages mensuels des participantes ayant reçu de l'aide au revenu ou le supplément du PAS, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique

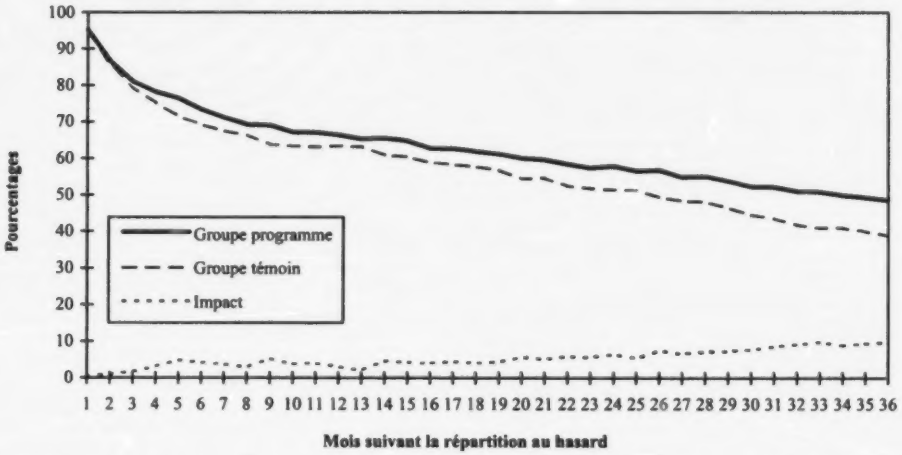

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et sur les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Le PAS a accru non seulement le pourcentage des participantes ayant reçu de l'aide au revenu ou des versements du supplément du PAS, mais aussi les montants moyens des prestations d'aide au revenu et des versements du supplément. Les courbes de la figure 5 correspondent aux montants mensuels moyens des prestations d'aide au revenu et des versements du supplément du PAS reçus par les membres du groupe programme et du groupe témoin, avec l'impact du programme. Comme on peut le constater, ces courbes sont pour ainsi dire identiques à celles de la figure 4. Dans la première année suivant la répartition au

[38] Pour le groupe témoin, c'est simplement le pourcentage de celles qui ont reçu de l'aide au revenu.

hasard, les montants moyens sont plus élevés pour le groupe programme, ce qui reflète encore l'effet sur la demande. Après le 13e mois, l'écart se creuse, à mesure que les membres du groupe programme commencent à recevoir le supplément. (À la fin de la période de suivi, elles recevaient en moyenne de 60 $ à 80 $ de plus par mois que les membres du groupe témoin.)

Figure 5 : Montants mensuels des prestations d'aide au revenu et des versements du supplément du PAS, échantillon des demandeures de la Colombie-Britannique

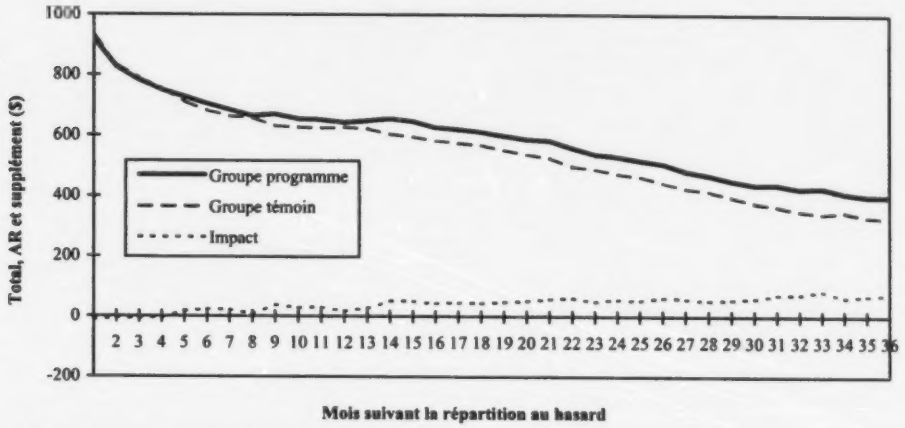

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'Aide au revenu et sur les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Le tableau 3 résume sous une forme différente les données présentées dans les figures. Les pourcentages moyens de réception de l'aide au revenu et les taux moyens de réception de l'aide au revenu ou du supplément du PAS, les montants moyens des prestations d'aide au revenu et les montants moyens des prestations d'aide au revenu ou du supplément du PAS, calculés sur une base mensuelle, y sont présentés par trimestre. Comme les figures l'indiquaient, les résultats du tableau 3 montrent que le PAS a commencé par accroître le pourcentage des participantes recevant de l'aide au revenu. Dans le quatrième trimestre, par exemple, juste avant que les membres du groupe programme ne deviennent admissibles au supplément, les deux tiers (66,9 %) recevaient de l'aide au revenu dans un mois moyen, comparativement à 63,3 % des membres du groupe témoin. En d'autres termes, le PAS a entraîné une augmentation de 3,6 points du pourcentage des participantes qui recevaient de l'aide au revenu pendant ce trimestre. À partir du début de la deuxième année suivant la répartition au hasard, le PAS a fait baisser le pourcentage des participantes qui recevaient de l'aide au revenu. Pour le neuvième trimestre, seulement 37,7 % des membres du groupe programme recevaient des prestations dans un mois moyen, comparativement à 49,6 % des membres du groupe témoin, soit une réduction d'environ 12 points.

Tableau 3 : Impacts du PAS sur l'aide au revenu et l'aide au revenu ou le supplément du PAS reçus par les participantes à l'étude sur les demandeures

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Recevaient de l'aide au revenu (%)				
Premier trimestre	87,6	86,6	1,0	(1,0)
Deuxième trimestre	76,0	71,9	4,1 ***	(1,5)
Troisième trimestre	69,8	65,8	4,0 **	(1,7)
Quatrième trimestre	66,9	63,3	3,6 **	(1,7)
Cinquième trimestre	63,4	61,5	1,9	(1,7)
Sixième trimestre	54,5	58,3	-3,7 **	(1,8)
Septième trimestre	48,5	55,2	-6,7 ***	(1,8)
Huitième trimestre	43,2	51,9	-8,7 ***	(1,8)
Neuvième trimestre	37,7	49,6	-12,0 ***	(1,8)
Recevaient soit de l'aide au revenu, soit le supplément du PAS (%)				
Premier trimestre	87,6	86,6	1,0	(1,0)
Deuxième trimestre	76,0	71,9	4,1 ***	(1,5)
Troisième trimestre	69,8	65,8	4,0 **	(1,7)
Quatrième trimestre	66,9	63,3	3,6 **	(1,7)
Cinquième trimestre	65,1	61,5	3,7 **	(1,7)
Sixième trimestre	62,4	58,3	4,2 **	(1,8)
Septième trimestre	60,3	55,2	5,0 ***	(1,8)
Huitième trimestre	57,8	51,9	5,9 ***	(1,8)
Neuvième trimestre	56,0	49,6	6,4 ***	(1,8)
Prestations moyennes d'aide au revenu ($/mois)				
Premier trimestre	843	851	-8	(14)
Deuxième trimestre	728	716	11	(18)
Troisième trimestre	673	651	22	(19)
Quatrième trimestre	650	625	24	(19)
Cinquième trimestre	621	608	13	(19)
Sixième trimestre	537	575	-38 *	(20)
Septième trimestre	476	539	-63 ***	(19)
Huitième trimestre	404	487	-82 ***	(18)
Neuvième trimestre	341	444	-103 ***	(17)
Montants moyens de l'aide au revenu et du supplément du PAS ($/mois)				
Premier trimestre	843	851	-8	(14)
Deuxième trimestre	728	716	11	(18)
Troisième trimestre	673	651	22	(19)
Quatrième trimestre	650	625	24	(19)
Cinquième trimestre	650	608	43 **	(19)
Sixième trimestre	619	575	44 **	(20)
Septième trimestre	590	539	51 ***	(19)
Huitième trimestre	542	487	56 ***	(19)
Neuvième trimestre	502	444	58 ***	(18)
Taille de l'échantillon (total = 2 852)	**1 422**	**1 430**		

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'Aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Les estimations pour chaque trimestre sont calculées en faisant la moyenne des estimations mensuelles de chacun de trois mois du trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

D'autres résultats présentés dans le tableau montrent que le PAS a accru le pourcentage des participantes recevant de l'aide au revenu ou le supplément du PAS de plus de six points dans le neuvième trimestre, au cours duquel il a réduit de 103 $ les prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu tout en augmentant d'environ 58 $ par mois le montant mensuel total des paiements de transfert. La comparaison du pourcentage des membres du groupe programme qui recevaient de l'aide au revenu pendant ce trimestre (37,7 %) avec celui des participantes de ce groupe qui recevaient alors soit de l'aide au revenu, soit le supplément du PAS (56,0 %) révèle que 18,3 % des membres du groupe programme recevaient des versements du supplément à la fin de la période de suivi[39]. Un calcul analogue montre que les membres du groupe programme recevaient 58 $ de plus par mois en paiements de transfert que les membres du groupe témoin, parce que, si elles touchaient 103 $ par mois de moins que ces dernières en prestations d'aide au revenu, elles recevaient aussi 161 $ par mois de plus avec les versements du supplément du PAS.

Impacts sur l'emploi, les gains, les heures de travail et le salaire horaire

L'un des buts fondamentaux du PAS consiste à accroître l'autosuffisance d'anciennes prestataires de l'aide au revenu en augmentant leurs gains. Le tableau 4 présente les impacts du PAS sur l'emploi, les heures de travail et les gains des participantes, fondés sur les données recueillies dans l'enquête de suivi de 30 mois. Comme on peut le voir, le PAS a accru le taux d'emploi à temps plein à peu près autant qu'il a réduit le taux de réception de l'aide sociale, soit d'environ 12 points, dans le neuvième trimestre. Qui plus est, son impact sur l'emploi à temps plein est à peu près égal à celui qu'il a eu sur l'emploi global, ce qui signifie qu'il n'a ni accru, ni réduit l'emploi à temps partiel[40]. En d'autres termes, presque tout l'effet du PAS sur l'emploi est attribuable au fait qu'il a persuadé de travailler à temps plein des personnes qui n'auraient pas travaillé si le supplément ne leur avait pas été proposé.

Le PAS offre un avantage « inespéré » aux personnes qui auraient travaillé à temps plein même si elles n'avaient pas pu toucher le supplément, parce qu'elles le reçoivent quand même. On peut estimer l'importance de cet avantage en calculant la différence entre le pourcentage des participantes ayant reçu un supplément et l'impact du programme sur l'emploi à temps plein. Dans le quatrième trimestre, comme on a pu le voir au tableau 3, près du cinquième (18,3 %) des membres de l'échantillon des demandeures ont reçu des versements du supplément, et le PAS a accru de 12,5 points l'emploi à temps plein. Cela signifie que 5,8 % de l'échantillon des demandeures, soit environ 30 % de toutes les participantes ayant accepté le supplément, étaient des personnes qui auraient travaillé à temps plein même si le supplément ne leur avait pas été offert, et qu'il était donc pour elles un avantage inespéré.

Le résultat peut-être le plus frappant qui figure au tableau 4 est l'effet estimatif relativement important du programme sur les gains. Cet effet qui s'est accentué pendant toute la période de suivi a atteint un maximum de 242 $ par mois au neuvième trimestre.

---

[39]Il est probable que plus de 18,3 % des participantes recevaient des versements du supplément, puisque certaines auraient pu recevoir à la fois un chèque de prestations d'aide au revenu et un versement du supplément au cours du même mois. Cela ne signifie nullement qu'il y a eu fraude, puisque le versement du supplément est typiquement effectué le mois suivant celui où la participante travaillait à temps plein.

[40]Même si ses résultats ne sont pas présentés dans le tableau, l'analyse des pourcentages d'emploi à temps partiel a montré que le PAS a eu peu d'impact sur la possibilité que les participantes travaillent à temps partiel.

Tableau 4 : Impacts du PAS quant aux résultats sur le marché du travail constatés dans l'étude sur les demandeures

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Taux d'emploi global (%)				
Premier trimestre	29,0	28,3	0,7	(1,6)
Deuxième trimestre	33,2	31,4	1,8	(1,7)
Troisième trimestre	35,3	33,8	1,5	(1,7)
Quatrième trimestre	38,5	36,9	1,6	(1,7)
Cinquième trimestre	42,2	38,1	4,1 **	(1,8)
Sixième trimestre	45,8	38,5	7,3 ***	(1,8)
Septième trimestre	49,0	39,5	9,6 ***	(1,8)
Huitième trimestre	52,4	40,7	11,6 ***	(1,8)
Neuvième trimestre	54,9	42,8	12,1 ***	(1,8)
Taux d'emploi à temps plein (%)[a]				
Premier trimestre	15,3	16,3	-1,0	(1,2)
Deuxième trimestre	19,1	18,8	0,2	(1,4)
Troisième trimestre	21,3	20,5	0,7	(1,5)
Quatrième trimestre	24,6	23,1	1,4	(1,5)
Cinquième trimestre	29,5	25,4	4,1 **	(1,6)
Sixième trimestre	32,6	25,6	7,0 ***	(1,7)
Septième trimestre	35,5	26,3	9,2 ***	(1,7)
Huitième trimestre	38,7	27,7	10,9 ***	(1,7)
Neuvième trimestre	41,2	28,7	12,5 ***	(1,7)
Nombre moyen d'heures de travail (par mois)				
Premier trimestre	29	31	-2	(2)
Deuxième trimestre	38	38	1	(2)
Troisième trimestre	41	42	0	(2)
Quatrième trimestre	47	45	2	(3)
Cinquième trimestre	57	50	7 **	(3)
Sixième trimestre	62	51	11 ***	(3)
Septième trimestre	67	52	14 ***	(3)
Huitième trimestre	71	54	17 ***	(3)
Neuvième trimestre	76	56	20 ***	(3)
Gains moyens ($/mois)				
Premier trimestre	291	306	-15	(25)
Deuxième trimestre	404	412	-7	(33)
Troisième trimestre	443	451	-8	(34)
Quatrième trimestre	485	476	9	(34)
Cinquième trimestre	630	552	78 **	(38)
Sixième trimestre	684	557	126 ***	(38)
Septième trimestre	741	572	168 ***	(39)
Huitième trimestre	788	596	192 ***	(40)
Neuvième trimestre	853	610	242 ***	(40)
Taille de l'échantillon (total = 2 852)	1 422	1 430		

Source : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi de 12 et de 30 mois auprès des demandeures.

Notes : Les estimations de chaque trimestre sont calculées en faisant la moyenne des estimations mensuelles de chacun des trois mois du trimestre.

La taille des échantillons varie selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

« Emploi à temps plein » s'entend d'avoir travaillé au moins 30 heures par semaine pour au moins une semaine pendant le mois.

La comparaison plus détaillée des impacts du programme sur l'emploi, les gains et les heures de travail qui est présentée au tableau 4 est révélatrice. Dans le neuvième trimestre, le PAS a accru de 12,1 points l'emploi global et accru aussi le nombre d'heures de travail de 20,0 par mois. Si cette augmentation des heures de travail était attribuable exclusivement aux participantes nouvellement employées, celles-ci auraient travaillé en moyenne 165 heures par mois (20 heures par mois divisées par les 12,1 % de l'échantillon ayant commencé à travailler en raison du supplément, soit 20 ÷ 0,121). Ce calcul est entièrement compatible avec l'hypothèse que les membres du groupe programme ayant commencé à travailler parce qu'elles étaient alléchées par le supplément du PAS travaillaient généralement à temps plein. De même, si l'augmentation de 242 $ de la moyenne des gains mensuels que le PAS a entraînée au neuvième trimestre était attribuable seulement à ces nouvelles employées, chacune d'entre elles aurait gagné 2 000 $ ce mois-là (242 $ ÷ 0,121). Avec le même raisonnement, les résultats constatés pour le neuvième trimestre impliquent que les nouvelles employées avaient un salaire horaire moyen d'environ 12 $ (si l'augmentation des gains moyens de 242 $ est répartie sur les 20 heures de travail de plus, selon la formule 242 $ ÷ 20), ce qui est considérablement supérieur au salaire horaire minimum de 7 $ de la Colombie-Britannique.

Le tableau 5 présente plus de précisions sur la distribution des salaires et des heures de travail pour le 25^{e} mois de la période de suivi, c'est-à-dire pour le dernier mois à l'égard duquel les données sont disponibles pour toutes les répondantes à l'enquête de suivi de 30 mois. Ce mois-là, nettement plus (12,5 %) de membres du groupe programme que du groupe témoin travaillaient. L'impact du PAS sur les emplois payés de 7 $ à 8 $ l'heure équivalait alors à près de 40 % de son impact sur l'emploi (4,8 ÷ 12,5 = 38 %)[41]. Un pourcentage tout aussi élevé de son impact sur les salaires correspondait aux salaires d'au moins 10 $ l'heure (4,7 ÷ 12,5 = 37 %), soit à des salaires dépassant d'au moins 3 $ le salaire minimum. Le PAS a donc accru l'emploi à la fois dans des emplois mal payés et dans des emplois relativement bien payés.

Le second panneau du tableau 5 présente la distribution des heures de travail par semaine et l'impact du programme sur ce nombre d'heures. Le PAS a non seulement accru l'emploi, il l'a accru dans toutes les catégories où le nombre d'heures de travail permettait aux membres du groupe programme de se qualifier pour recevoir le supplément. L'impact sur le nombre de participantes qui travaillaient le nombre minimum de 30 heures par semaine représente environ 20 % de l'impact sur l'emploi global (2,5 ÷ 12,5). Un calcul analogue révèle que l'impact sur le nombre de participantes travaillant de 31 à 39 heures par semaine se situe entre 35 et 40 % de l'impact sur l'emploi global (4,8 ÷ 12,5), tout comme l'impact sur le nombre des participantes travaillant au moins 40 heures par semaine (4,4 ÷ 12,5). Cette dernière constatation vaut la peine d'être signalée. Il est particulièrement important de noter que, même si le PAS ne pouvait guère inciter les participantes à travailler plus de 30 heures par semaine, l'offre de supplément a bel et bien accru le nombre de celles qui faisaient des heures supplémentaires.

[41] Il ne faut pas oublier que certaines des participantes recevant le supplément du PAS pouvaient cumuler deux emplois ou plus.

Tableau 5 : Impacts du PAS sur la distribution des salaires horaires et du nombre d'heures de travail par semaine pour le 25e mois de l'étude sur les demandeures

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Salaire horaire (% dans chaque catégorie)				
Sans emploi	45,7	58,3	-12,5 ***	(1,9)
Salaire non déclaré[a]	5,0	5,9	-0,9	(0,8)
Moins de 6 $	2,9	2,5	0,4	(0,6)
De 6 $ à 6,99 $	1,3	0,8	0,4	(0,4)
De 7 $ à 7,99 $	10,1	5,2	4,8 ***	(1,0)
De 8 $ à 8,99 $	5,3	3,5	1,8 **	(0,8)
De 9 $ à 9,99 $	4,3	3,0	1,3 *	(0,7)
De 10 $ à 14,99 $	14,1	12,3	1,8	(1,3)
15 $ ou plus	11,5	8,5	2,9 ***	(1,1)
Nombre d'heures de travail par semaine (% dans chaque catégorie)				
Sans emploi	45,7	58,3	-12,5 ***	(1,9)
Nombre d'heures de travail non déclaré[a]	1,7	1,9	-0,2	(0,5)
Moins de 30	12,5	11,5	1,0	(1,2)
30	6,0	3,5	2,5 ***	(0,8)
31-34	2,5	0,8	1,6 ***	(0,5)
35	6,1	3,9	2,2 ***	(0,8)
36-39	5,4	4,4	1,0	(0,8)
40	13,5	10,6	2,9 **	(1,2)
Plus de 40	6,8	5,2	1,5 *	(0,9)
Taille de l'échantillon (total = 2 582)	1 422	1 430		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent légèrement varier, en raison de l'arrondissement.

[a]Les membres de l'échantillon de cette catégorie avaient un emploi ce mois-là, mais n'ont pas donné suffisamment d'information sur leurs heures de travail ni sur leurs gains pour qu'on puisse calculer les résultats correspondants.

Impacts sur le revenu, la pauvreté et les dépenses publiques nettes

Les résultats obtenus jusqu'à présent montrent que le PAS a accru les gains mensuels moyens nettement plus que les versements moyens d'aide financière (de 242 $ dans le premier cas comparativement à 58 $ dans le second). Comme les participantes ayant accepté le supplément du PAS doivent payer les charges sociales sur leurs gains et l'impôt sur le revenu de leurs gains *et* des versements du supplément qu'elles reçoivent, l'effet net du PAS sur les paiements de transfert après impôt (les paiements versés moins les recettes fiscales) est moins important que celui qu'il a eu sur les paiements de transfert eux-mêmes. Le tableau 6 résume l'effet du programme sur les paiements de transfert, le revenu et les projections des taxes et de l'impôt. Les gains, les montants des prestations d'aide au revenu et les versements du supplément du PAS sont établis sur une base moyenne mensuelle pour la période de six mois précédant l'enquête de suivi de 30 mois. Les taxes et l'impôt ainsi que les crédits fiscaux sont calculés pour chaque participante à partir des données sur leur revenu pour cette période de six mois; ils diffèrent par conséquent des résultats présentés jusqu'ici dans ce rapport, qui étaient fondés sur les données des dossiers administratifs ou sur les réponses aux enquêtes de suivi.

Tableau 6 : Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets dans l'étude sur les demandeures

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Sources du revenu individuel ($)				
Gains	836	613	223 ***	(39)
Versements du supplément du PAS	154	0	154 ***	(8)
Prestations d'aide au revenu	352	449	-97 ***	(17)
Autres paiements de transfert[a]	240	245	-5	(8)
Autre revenu non gagné[b]	129	146	-17	(11)
Projection des taxes et de l'impôt et paiements de transfert nets				
Taxes et impôt sur le revenu projetés[c]	193	115	78 ***	(11)
Paiements de transfert nets (dépenses publiques au titre du supplément du PAS, des prestations d'aide au revenu et des autres transferts, nettes des recettes de l'impôt sur le revenu)	571	600	-29	(26)
Revenu individuel et familial total				
Revenu individuel total ($)	1 722	1 470	252 ***	(36)
Revenu individuel total net d'impôt ($)	1 529	1 355	174 ***	(28)
Revenu familial total ($)[d]	1 972	1 686	286 ***	(47)
Pourcentage ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté[e]	57,2	68,5	-11,3 ***	(2,0)
Taille de l'échantillon (total = 2 852)	**1 422**	**1 430**		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures en raison des valeurs manquantes, ce qui peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a]Prestation fiscale pour enfants, crédit de taxes sur les biens et services, prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi et crédits d'impôt provincial.

[b]Pension alimentaire, pension alimentaire pour enfants, revenu des chambreurs et locataires et autre revenu déclaré.

[c]Projection des cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada retenues à la source et impôt sur le revenu projeté. Les charges sociales et l'impôt sur le revenu sont une projection fondée sur les tables d'impôt fédéral et provincial ainsi que sur les données relatives au revenu gagné et non gagné de même qu'aux versements du supplément du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon peut différer de ces projections.

[d]Le revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

[e]Calculé par comparaison du revenu familial annualisé avec le seuil de pauvreté établi par Statistique Canada pour l'emplacement géographique et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

Au cours de cette période, le PAS a accru les gains d'en moyenne 223 $ par mois et augmenté les paiements de transfert d'en moyenne 57 $ par mois (les versements du supplément ont augmenté en moyenne de 154 $ par mois, mais cette augmentation moins importante est compensée par une baisse d'en moyenne 97 $ des prestations d'aide au revenu versées aux membres du groupe programme). Le PAS a aussi accru d'en moyenne 78 $ par mois l'impôt sur le revenu projeté et réduit les autres paiements de transfert de 5 $ par mois en moyenne. Bref, il a généré de petites économies nettes au titre des paiements de transfert.

Même si les augmentations de l'impôt et les réductions des prestations d'aide au revenu ont plus que compensé le versement du supplément du PAS, les participantes ont accru leur revenu après impôt de 174 $ par mois, en moyenne. Le PAS a réduit de plus de 11 points le pourcentage des familles pauvres (ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté de

Statistique Canada). Il a donc accru les gains et le revenu des participantes en plus de réduire la pauvreté, tout en réduisant les paiements de transfert nets du gouvernement. Bien entendu, ces calculs tout simples ne s'appliquent qu'à la période de six mois précédant l'entrevue de suivi et ne tiennent pas compte des autres facteurs des coûts pour le gouvernement, comme les coûts administratifs et ceux des subventions aux services de garde d'enfants.

COMPARAISONS AVEC L'ÉTUDE SUR LES PRESTATAIRES DU PAS

Comme nous l'avons précisé dès l'Introduction, il est possible de répondre à plusieurs questions intéressantes en comparant les résultats de l'étude sur les demandeures avec ceux de l'étude sur les prestataires. Dans cette partie du rapport, nous présentons trois comparaisons, la première des impacts par demandeure avec les impacts par prestataire, la deuxième des impacts par membre admissible du groupe programme des demandeures avec les impacts par prestataire et la troisième des impacts par membre admissible du groupe programme des demandeures avec les impacts pour un groupe d'assistées sociales depuis peu participant à l'étude sur les prestataires.

Première comparaison : Effets comparatifs d'un programme établi et d'un nouveau programme

Nous avons déclaré dans l'Introduction que, si un programme comme le PAS devait être mis en œuvre à l'échelle nationale, toutes les nouvelles demandeures d'aide au revenu seraient informées de leur admissibilité potentielle dès qu'elles présenteraient une demande, mais ne deviendraient admissibles au supplément qu'après avoir été prestataires de l'aide sociale pendant un an, alors que toutes les prestataires de longue date y seraient admissibles immédiatement. Il s'ensuit que les premières participantes à un programme fraîchement mis en œuvre, comme le PAS, auraient des caractéristiques semblables à celles des membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires. Les résultats de cette étude-là sont donc notre meilleure source d'estimations des effets d'un programme comme le PAS dès son lancement, tandis que ceux de l'étude sur les demandeures sont notre meilleure source d'estimations des impacts continus d'un programme établi de supplément de gains. Il est donc intéressant de comparer les impacts pour l'ensemble des demandeures avec les impacts pour l'ensemble des prestataires.

Il n'y a aucune raison de penser que les impacts constatés dans les études sur les demandeures et sur les prestataires devraient être les mêmes. Au départ, les échantillons ont été sélectionnés différemment. En raison de leurs antécédents plus courts en matière d'aide sociale, les participantes à l'étude sur les demandeures étaient probablement plus « aptes à l'emploi » que leurs homologues de l'étude sur les prestataires, de sorte qu'elles auraient pu être plus sensibles aux incitatifs du PAS. Pourtant, seulement 60 % des membres du groupe programme de l'échantillon de l'étude sur les demandeures sont devenues admissibles au supplément, alors que toutes les membres du groupe programme de l'étude sur les prestataires y étaient dès le début de leur participation au projet. Tout bien pondéré, il n'est pas possible de prédire si les impacts du PAS seraient plus grands dans une étude que dans l'autre. Les deux autres comparaisons qui suivent ont pour objet de compenser ces différences de la composition des échantillons.

Deuxième comparaison : Impacts par membre admissible du groupe programme

Puisque seulement 60 % des membres du groupe programme de l'étude sur les demandeures ont été admissibles au supplément du PAS, les impacts observés dans l'étude sur les demandeures n'équivaudraient qu'à 60 % de ceux qui ont été observés dans l'étude sur les prestataires, si les membres des deux échantillons étaient comparables à tous les autres égards. Dans cette deuxième comparaison, ce sont les *impacts par membre admissible du groupe programme* des deux études qui sont comparés. Comme les membres du groupe programme de l'étude sur les prestataires étaient admissibles au supplément dès la répartition au hasard, les impacts pour la totalité des participantes à cette étude sont identiques aux impacts par membre admissible du groupe programme. Dans le cas de l'étude sur les demandeures, par contre, il faut diviser les impacts globaux par le pourcentage des membres du groupe programme qui sont devenues admissibles au supplément (59,4 %) pour obtenir les impacts par membre admissible du groupe programme.

Troisième comparaison : Validation des résultats de l'étude sur les demandeures

Même après comparaison des impacts par membre admissible des deux groupes programme, les échantillons des deux études sont très différents. Les demandeures admissibles étaient prestataires de l'aide sociale depuis un an quand elles sont devenues admissibles au supplément, alors que la majorité des membres de l'étude sur les prestataires touchaient des prestations depuis bien plus qu'un an au moment de leur répartition au hasard. Pour que les échantillons soient comparables, la troisième comparaison porte donc sur les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires qui touchaient des prestations d'aide sociale depuis environ un an au moment de la répartition au hasard. En précisant pour chaque étude les impacts par membre admissible du groupe programme qui était prestataire de l'aide sociale depuis environ un an au moment de son admissibilité au supplément, cette comparaison est un moyen de déterminer si les impacts constatés dans l'étude sur les demandeures pourraient être reproduits avec un autre groupe de demandeures.

Comparaisons des impacts pour l'ensemble des échantillons des demandeures et des prestataires

Cette analyse commence par une comparaison des impacts pour l'ensemble de l'échantillon des demandeures avec ceux qui ont été constatés pour l'ensemble de l'échantillon des prestataires de la Colombie-Britannique. Comme nous l'avons déjà souligné, cette comparaison devrait fournir aux décideurs des renseignements utiles sur les coûts et les avantages immédiats et à long terme d'un programme de supplément de gains conçu pour encourager l'autosuffisance chez les assistées sociales.

Les comparaisons des résultats constatés pour les demandeures et pour les prestataires sont résumées au tableau 7. Les deux premières colonnes du tableau présentent respectivement les impacts sur divers résultats par demandeure et par prestataire, la différence des impacts entre les deux figurant à la troisième colonne. Les impacts présentés sont calculés pour la période de six mois précédant l'entrevue de suivi de 30 mois dans le cas des demandeures, et l'entrevue de suivi de 18 mois, dans celui des prestataires[42].

[42]Comme les demandeures devaient toucher de l'aide au revenu pendant un an avant de devenir admissibles au supplément du PAS, ces deux périodes de six mois s'équivalent en tant que périodes après lesquelles les participantes auraient pu commencer à recevoir des versements du supplément.

Tableau 7 : Comparaisons des impacts non ajustés du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu dans les études sur les demandeures et les prestataires

Résultat	Demandeures/toutes les prestataires			Demandeures/toutes les prestataires (impacts sur les demandeures par membre admissible du groupe programme			Demandeures/prestataires à court terme (impacts sur les demandeures par membre admissible du groupe programme)		
	Impact par demandeure (1)	Impact par prestataire (2)	Différence (3)	Impact par demandeure admissible[a] (4)	Impact par prestataire (5)	Différence (6)	Impact par demandeure admissible[a] (7)	Impact par prestataire depuis peu (8)	Différence (9)
Employées (%)	12,2 ***	11,7 ***	0,5	20,5 ***	11,7 ***	8,9 ***	20,5 ***	15,7 ***	4,8
Employées à temps plein (%)[b]	12,2 ***	13,8 ***	-1,6	20,4 ***	13,8 ***	6,7 **	20,4 ***	13,3 ***	7,1
Nombre moyen d'heures de travail par mois	19 ***	19 ***	0	32 ***	19 ***	12 **	32 ***	19 ***	12
Gains mensuels moyens ($)	223 ***	140 ***	84 *	376 ***	140 ***	236 ***	376 ***	118	258 **
Recevant de l'aide au revenu (%)	-10,9 ***	-10,5 ***	-0,4	-18,3 ***	-10,5 ***	-7,8 **	-18,3 ***	-8,1 *	-10,2 *
Recevant de l'aide au revenu ou le supplément du PAS (%)	6,5 ***	6,8 ***	-0,2	11,0 ***	6,8 ***	4,2	11,0 ***	16,5 ***	-5,5
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu ($)	-97 ***	-105 ***	8	-163 ***	-105 ***	-58 *	-163 ***	-60	-104 *
Montant mensuel moyen de l'aide au revenu + suppléments du PAS ($)	57 ***	91 ***	-34	96 ***	91 ***	5	96 ***	204 ***	-108 **
Impôt sur le revenu moyen ($)[c]	78 ***	52 ***	26 **	131 ***	52 ***	79 ***	131 ***	61 ***	70 ***
Paiements de transfert net moyen (somme de l'aide au revenu, du supplément et des autres paiements de transfert - les taxes et l'impôt) ($)[d]	-29	31 *	-60 *	-48	31 *	-79 *	-48	126 **	-174 **

(suite)

Tableau 7 : Comparaisons des impacts non ajustés du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu dans les études sur les demandeures et les prestataires (suite)

	Demandeures/toutes les prestataires			Demandeures/toutes les prestataires (impacts sur les demandeures par membre admissible du groupe programme			Demandeures/prestataires à court terme (impacts sur les demandeures par membre admissible du groupe programme)		
Résultat	**Impact par demandeure** (1)	**Impact par prestataire** (2)	**Différence** (3)	**Impact par demandeure admissible[a]** (4)	**Impact par prestataire** (5)	**Différence** (6)	**Impact par demandeure admissible[a]** (7)	**Impact par prestataire depuis peu** (8)	**Différence** (9)
Revenu individuel net moyen ($)[e]	174 ***	167 ***	8	293 ***	167 ***	127 **	293 ***	250 ***	43
Revenu inférieur au seuil de pauvreté (%)[f]	-11,3 ***	-11,5 ***	0,2	-19,0 ***	-11,5 ***	-7,5 **	-19,0 ***	-10,7 **	-8,3
Taille de l'échantillon	**2 852**	**2 766**		**2 852**	**2 766**		**2 852**	**344**	

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures, de l'enquête de suivi de 18 mois auprès des prestataires, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Pour les demandeures, les impacts s'appliquent à la période de six mois précédant l'entrevue de suivi de 30 mois. Pour les prestataires, ils s'appliquent à la période de six mois précédant l'entrevue de suivi de 18 mois.

Les « prestataires » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui ont répondu à l'enquête de suivi de 18 mois.

Les « prestataires depuis peu » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui n'ont pas reçu de prestations d'aide au revenu pour les 14e au 17e, 15e au 18e ou 16e au 19e mois précédant la répartition au hasard.

Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations des impacts et aux différences de ces estimations. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a]L'« impact par demandeure admissible » correspond à l'impact pour l'ensemble des demandeures divisé par le pourcentage des membres du groupe programme admissibles au supplément du PAS (59,4 %).

[b]« Emploi à temps plein » s'entend d'avoir travaillé au moins 30 heures par semaine pour au moins une semaine pendant le mois.

[c]Projection des cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada retenues à la source et impôt sur le revenu projeté. Les charges sociales et l'impôt sur le revenu retenus à la source sont projetés en fonction des tables d'impôt fédéral et provincial et des données sur le revenu gagné et non gagné, ainsi que des versements du supplément du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon peut différer de ces projections.

[d]Dépenses publiques mensuelles moyennes aux titres du supplément du PAS, des prestations d'aide au revenu et des autres paiements de transfert (prestations fiscales pour enfants,crédits de taxe sur les produits et services, prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi et crédits d'impôt provincial), nets des projections des recettes fiscales.

[e]Le revenu individuel net comprend les gains, l'aide au revenu et les versements du PAS, ainsi que toutes les autres sources de revenu individuel liquide (crédits fiscaux, pension alimentaire et pension alimentaire pour enfants, etc.), nets des projections des recettes fiscales.

[f]Calculé par comparaison du revenu familial annualisé (somme du revenu individuel avant impôt et des gains des autres membres de la famille) au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada pour l'emplacement géographique et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

Les résultats présentés dans ces trois premières colonnes impliquent que les effets d'un programme comme le PAS, tant bien établi qu'à ses tout débuts, sont non seulement importants et positifs, mais aussi qu'ils se ressemblent à de nombreux égards. L'impact sur l'emploi constaté dans l'étude sur les demandeures s'élève à 12,2 points, par exemple; il est à peine inférieur (11,7 points) dans l'étude sur les prestataires. Les impacts sur le nombre d'heures de travail, sur la probabilité que les participantes reçoivent de l'aide au revenu et sur celle qu'elles touchent soit de l'aide au revenu, soit le supplément du PAS sont tous très proches, comme d'ailleurs le pourcentage constaté de réduction du nombre de familles dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté de Statistique Canada.

Bien que les impacts pour les demandeures et pour les prestataires se ressemblent, il vaut la peine de souligner certaines différences. Premièrement, le PAS a eu un effet plus marqué sur les gains des demandeures que sur ceux des prestataires. Cette constatation est peut-être attribuable au pourcentage plus élevé de diplômées du secondaire et de personnes ayant une expérience professionnelle récente dans l'échantillon des demandeures. Deuxièmement, en raison de son plus grand impact sur les gains des membres de l'échantillon des demandeures, le PAS a un plus grand impact sur l'impôt sur le revenu payé par les membres de cet échantillon. (La comparaison des paiements de transfert nets pour les deux échantillons est une autre façon de se représenter cet impact. En effet, si le PAS a accru les paiements de transfert mensuels nets de 31 $, en moyenne, pour les membres de l'échantillon des prestataires, il les a réduits pour celles de l'échantillon des demandeures. Il s'ensuit qu'un programme bien établi pourrait avoir de plus grands impacts sur les gains et sur les recettes fiscales qu'un programme à peine lancé, et qu'il pourrait même réduire les paiements de transfert nets.)

Impacts par demandeure admissible

L'un des moyens de tenir compte du fait que seulement 60 % des membres du groupe programme des demandeures sont devenues admissibles au PAS consiste à calculer les impacts *par membre admissible du groupe programme* de leur étude. Ce calcul consiste à diviser l'impact du programme sur l'ensemble de l'échantillon par le pourcentage des membres du groupe programme admissibles au PAS (59,4 %)[43]. Il s'ensuit que les impacts par membre admissible du groupe programme sont basés sur des comparaisons expérimentales de l'ensemble de ce groupe et de l'ensemble du groupe témoin plutôt que sur des comparaisons directes des résultats moyens pour les membres admissibles du groupe programme et pour les membres admissibles du groupe témoin. (Ces comparaisons directes ne seraient pas valables, puisque la composition des deux groupes diffère en raison de l'effet sur la demande modeste du PAS.)

L'utilisation des impacts par membre admissible du groupe programme est valable à condition que les membres non admissibles de ce groupe ne changent pas de comportement — dans les six mois précédant l'entrevue — en réaction aux avantages du PAS qui leur sont offerts. Bien qu'il soit plausible que l'offre de supplément du PAS n'ait eu aucun effet sur le comportement des 40 % des membres du groupe programme qui n'y sont

[43]Cette idée est empruntée du modèle d'évaluation de la *Job Training and Partnership Act* (JTPA), dans lequel les impacts sont déclarés « par participant ». L'idée de calculer les impacts par participant est étudiée dans *Bloom, avril 1984*, aux pages 225 à 246. L'un des postulats clés de cette démarche consiste à partir du principe que les raisons pour lesquelles les « non-participants » ne participent pas n'ont rien à voir avec l'expérience ni avec ses politiques.

pas devenues admissibles, on ne peut écarter à priori la possibilité d'un tel effet. Par exemple, certaines des membres du groupe programme pourraient avoir changé de comportement au cours des premiers mois de l'étude dans l'espoir de devenir admissibles au supplément du PAS (p. ex. en refusant une offre d'emploi), tout en prouvant avoir cessé de toucher de l'aide au revenu avant la fin du 12^{e} mois de l'étude. Ce changement plus rapide aurait pu avoir mené à des différences des résultats à un stade ultérieur de l'étude chez les membres de l'échantillon appartenant au sous-groupe non admissible du groupe programme. Comme des changements de ce genre sont toujours possibles, les impacts par membre admissible du groupe programme des demandeures ne sont pas nécessairement identiques aux impacts pour l'ensemble d'entre elles.

Cela dit, les impacts par demandeure admissible et par prestataire ainsi que leurs différences figurent respectivement aux 4^{e}, 5^{e} et 6^{e} colonnes du tableau 7. Les données de la quatrième colonne sont simplement celles de la première colonne divisées par 0,594, soit par le pourcentage des membres admissibles du groupe programme.

Le tableau 7 montre que la plus grande partie des impacts par membre admissible du groupe programme de l'échantillon des demandeures sont nettement plus importants que les impacts constatés dans l'étude sur les prestataires. Par exemple, l'emploi à temps plein a augmenté de 13,8 points dans l'étude sur les prestataires et de 20,4 points par membre admissible du groupe programme des demandeures. L'effet du passage aux impacts « par membre admissible du groupe programme » est particulièrement remarquable dans le cas des gains mensuels. L'impact sur ces gains par membre admissible du groupe programme s'élève à 376 $ par mois, comparativement à 140 $ par mois seulement dans l'étude sur les prestataires. Cette grande différence des impacts sur les gains entraîne aussi d'importantes différences des impacts sur le revenu net et sur le pourcentage des familles dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté défini par Statistique Canada, les variables présentées aux deux dernières lignes du tableau. Le revenu net a augmenté de 293 $ par mois par membre admissible du groupe programme des demandeures, alors que l'augmentation constatée dans l'étude sur les prestataires n'est que de 167 $. En outre, si le pourcentage des familles à faible revenu a été réduit de 11,5 points dans l'étude sur les prestataires, c'est de 19,0 points qu'il l'a été par membre admissible du groupe programme des demandeures.

Nous nous sommes efforcés de mieux comprendre ce grand écart entre les impacts sur les gains grâce au tableau 8, qui présente une comparaison des impacts sur la distribution des salaires horaires et des heures de travail par semaine à partir des données recueillies pour le 14^{e} mois suivant celui où la plupart des participantes ont commencé à toucher le supplément (le 14^{e} mois de l'étude sur les prestataires et le 25^{e} mois de l'étude sur les demandeures). Par souci de simplicité, seuls les impacts par membre admissible du groupe programme et les impacts par prestataire sont présentés et comparés, aux 4^{e}, 5^{e} et 6^{e} colonnes du tableau. Un coup d'œil suffit pour constater que l'impact sur les gains beaucoup plus élevé constaté dans l'étude sur les demandeures est attribuable à deux facteurs. Premièrement, l'impact y est plus important (par membre admissible du groupe programme) sur la probabilité de l'emploi 14 mois après la détermination de l'admissibilité au supplément du PAS (21,1 points comparativement à 14,2 points pour l'impact par prestataire dans l'étude sur les prestataires). Deuxièmement, les membres du groupe programme de l'étude sur les demandeures qui ont été poussées à trouver un emploi par les incitatifs du PAS ont réussi à gagner des salaires

Tableau 8 : Comparaisons des impacts non ajustés du programme sur la distribution des salaires et des heures de travail dans les études sur les demandeures et les prestataires

	Demandeures/ toutes les prestataires			Demandeures/toutes les prestataires (Impacts sur les demandeures par membre admissible du groupe programme)			Demandeures/prestataires à court terme (Impacts sur les demandeures par membre admissible du groupe programme)		
Résultat	Impact par demandeure (1)	Impact par prestataire (2)	Différence (3)	Impact par demandeure admissible[a] (4)	Impact par prestataire (5)	Différence (6)	Impact par demandeure admissible[a] (7)	Impact par prestataire depuis peu (8)	Différence (9)
Salaire horaire (% dans chaque catégorie)									
Sans emploi	-12,5 ***	-14,2 ***	1,6	-21,1 ***	-14,2 ***	-6,9 *	-21,1 ***	-18,6 ***	-2,5
Salaire non déclaré[b]	-0,9	-0,7	-0,2	-1,5	-0,7	-0,8	-1,5	0,9	-2,4
Salaire inférieur au salaire minimum[c]	0,9	0,1	0,8	1,5	0,1	1,4	1,5	-1,5	2,9
Du salaire minimum à 0,99 $ de plus	4,8 ***	6,9 ***	-2,1	8,1 ***	6,9 ***	1,2	8,1 ***	10,4 ***	-2,3
De 1 $ à 1,99 $ de plus	1,8 **	4,6 ***	-2,8 **	3,0 **	4,6 ***	-1,6	3,0 **	3,0	0,0
De 2 $ à 2,99 $ de plus	1,3 *	1,9 ***	-0,6	2,2 *	1,9 ***	0,3	2,2 *	4,4 **	-2,3
Au moins 3 $ de plus	4,7 ***	1,4	3,3 *	7,9 ***	1,4	6,5 **	7,9 ***	1,3	6,5
Nombre d'heures de travail par semaine (% dans chaque catégorie)									
Sans emploi	-12,5 ***	-14,2 ***	1,6	-21,1 ***	-14,2 ***	-6,9 *	-21,1 ***	-18,6 ***	-2,5
Nombre d'heures non déclaré[b]	-0,2	-0,1	-0,1	-0,3	-0,1	-0,3	-0,3	1,3	-1,7
Moins de 30	1,0	-1,4	2,4	1,6	-1,4	3,1	1,6	0,6	1,0
30	2,5 ***	3,8 ***	-1,3	4,2 ***	3,8 ***	0,4	4,2 ***	3,9 *	0,3
31-34	1,6 ***	2,1 ***	-0,5	2,7 ***	2,1 ***	0,6	2,7 ***	3,9 *	-1,1
35	2,2 ***	3,2 ***	-1,0	3,7 ***	3,2 ***	0,5	3,7 ***	5,8 **	-2,1
36-39	1,0	1,1 **	-0,1	1,7	1,1 **	0,6	1,7	1,3	0,3
40	2,9 **	4,0 ***	-1,1	5,0 **	4,0 ***	0,9	5,0 **	1,4	3,5
Plus de 40	1,5 *	1,4 **	0,1	2,5 *	1,4 **	1,1	2,5 *	0,3	2,2
Taille de l'échantillon	**2 852**	**2 766**		**2 852**	**2 766**		**2 852**	**344**	

(suite)

Tableau 8 : Comparaisons des impacts non ajustés du programme sur la distribution des salaires et des heures de travail dans les études sur les demandeures et les prestataires (suite)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures et de l'enquête de suivi de 18 mois auprès des prestataires.

Notes : Les pourcentages sont calculés pour le 14e mois suivant la détermination de l'admissibilité au supplément du PAS. Pour les demandeures, c'est le 25e mois de la période de suivi, qui se situe entre février 1996 et février 1997. Pour les prestataires, c'est le 14e mois de la période de suivi, entre février 1994 et mars 1996.

Les « prestataires » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui ont répondu à l'enquête de suivi de 18 mois.

Les « prestataires depuis peu » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui n'ont pas reçu de prestations d'aide au revenu pour les 14e au 17e, 15e au 18e ou 16e au 19e mois précédant la répartition au hasard.

Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations des impacts et aux différences de ces estimations. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a]L'« impact par demandeure admissible » correspond à l'impact pour l'ensemble des demandeures divisé par le pourcentage des membres du groupe programme admissibles au supplément du PAS (59,4 %).

[b]Les membres de l'échantillon de cette catégorie avaient un emploi ce mois-là, mais n'ont pas déclaré suffisamment d'information sur leurs heures de travail ni sur leurs gains pour qu'on puisse calculer les résultats correspondants.

[c]D'avril 1993 à mars 1995, le salaire minimum était 6 $ l'heure. En mars 1995, il a été porté à 6,50 $, puis est passé en octobre 1995 à 7 $ l'heure; il y est resté jusqu'en avril 1998.

beaucoup plus élevés que leurs homologues de l'étude sur les prestataires. Par membre admissible du groupe programme de l'étude sur les demandeures, on constate une augmentation de 7,9 points du pourcentage des emplois payant plus de 3 $ l'heure que le salaire minimum, alors que l'impact correspondant dans l'étude sur les prestataires est un modeste 1,4 point.

La différence des impacts sur les gains pourrait aussi être attribuable à des différences des impacts sur les heures de travail par semaine, quoique le deuxième panneau du tableau 8 montre que la différence constatée est relativement négligeable. Comme nous l'avons vu plus tôt, les gains d'emploi attribuables au PAS dans l'étude sur les demandeures étaient distribués parmi les participantes qui travaillaient le nombre minimum de 30 heures par semaine (environ 20 % de l'impact sur l'emploi), celles qui travaillaient de 31 à 39 heures par semaine (environ 38 % de cet impact) et celles qui travaillaient au moins 40 heures par semaine (environ 35 % du même impact). Les changements de distribution des heures de travail des emplois attribuables à l'impact du PAS dans l'étude sur les prestataires sont comparables, puisqu'ils s'élèvent à 27 % pour celles qui travaillaient 30 heures par semaine (3,8 ÷ 14,2), à 45 % pour celles qui travaillaient de 31 à 39 heures par semaine (6,4 ÷ 14,2) et à 38 % pour celles qui travaillaient au moins 40 heures par semaine (5,4 ÷ 14,2).

Comparaisons précises

Dans quelle mesure la différence des impacts constatée dans les études sur les demandeures et sur les prestataires est-elle attribuable aux différences des caractéristiques des échantillons? Comme nous l'avons vu plus tôt, les critères de sélection des participantes aux deux études ont eu pour effet d'inclure dans l'échantillon des prestataires de nombreuses assistées sociales de longue date, alors que l'échantillon des demandeures est composé de personnes qui venaient tout juste de commencer à recevoir de l'aide au revenu, en réponse à une nouvelle demande. Ce que ces caractéristiques impliquent pour les impacts relatifs des deux études n'est pas clair. D'une part, l'échantillon des demandeures est plus apte à l'emploi que celui des prestataires, ce qui laisse entrevoir des impacts possiblement plus importants. D'autre part, une plus grande partie des membres de l'échantillon des demandeures auraient normalement dû trouver un emploi plus rapidement si le supplément du PAS ne leur avait pas été offert, ce qui laisserait entrevoir de plus petits impacts dans cette étude.

Heureusement, l'échantillon des prestataires contient un sous-groupe de participantes qui ne recevaient de l'aide au revenu que depuis environ un an au moment de la répartition au hasard. En cernant et en étudiant le comportement de ces prestataires « depuis peu », il est possible de comparer les effets des études sur les demandeures et sur les prestataires pour des participantes relativement comparables. L'idéal serait d'identifier des prestataires qui satisfassent aux critères d'admissibilité de l'étude sur les demandeures[44]. Or, les mères de famille monoparentale qui avaient récemment présenté une demande d'aide au revenu étaient admissibles à l'étude sur les demandeures à condition de ne pas avoir touché de prestations d'aide sociale dans les six mois précédant leur demande la plus récente. En fait, bien peu de membres de l'échantillon de l'étude sur les demandeures avaient reçu de l'aide au revenu

[44]La recherche récente sur les modèles de sélectivité des échantillons a fait ressortir l'importance des comparaisons basées sur la probabilité que les participantes sélectionnées satisfassent aux critères de sélection établis (voir par exemple *Heckman et coll., 1998* ainsi que *Rosenbaum et Rubin, 1983*). Bien que la règle utilisée pour sélectionner l'échantillon de comparaison des prestataires à court terme n'ait pas été exactement identique à celles qui a été appliquée pour sélectionner l'échantillon des demandeures, les différences sont relativement mineures.

pendant la période du 4e au 7e mois précédant la répartition au hasard. Une règle de sélection comparable pour les membres de l'échantillon des prestataires consisterait à exiger qu'elles n'aient pas reçu d'aide au revenu pendant la période du 15e au 18e mois précédant la répartition au hasard. Ce critère a permis d'identifier 264 prestataires « depuis peu » représentant quelque 10 % de l'échantillon des prestataires de la Colombie-Britannique[45]. Le nombre de ces prestataires depuis peu a été accru grâce à l'ajout de celles qui n'avaient pas reçu d'aide au revenu pendant les périodes du 16e au 19e mois ou du 14e au 19e mois précédant la répartition au hasard. Grâce à cette définition moins restrictive, il a été possible de sélectionner un échantillon de 352 prestataires depuis peu.

Bref, l'utilisation de cette règle de sélection a permis d'obtenir un échantillon de prestataires depuis peu dont les caractéristiques et les antécédents en matière d'aide sociale sont remarquablement semblables à ceux des membres admissibles du groupe témoin des demandeures. La figure 6 illustre les courbes de réception de l'aide au revenu pour les membres des groupes témoins de tout l'échantillon des prestataires, de l'échantillon des prestataires depuis peu, de l'ensemble de l'échantillon des demandeures et de l'échantillon des demandeures admissibles[46]. Pour les groupes de demandeures visés, la période couverte dans la figure commence 12 mois avant la répartition au hasard et se termine 36 mois après. La période équivalente pour les groupes de prestataires commence 23 mois avant la répartition au hasard et se termine 25 mois après.

La figure 6 confirme ce que nous avons déjà constaté, à savoir que la distribution chronologique est bien différente pour l'ensemble des groupes témoins des demandeures et des prestataires. Le groupe témoin de l'ensemble des prestataires comprend en effet de nombreuses assistées sociales de longue date pour lesquelles les pourcentages de réception de l'aide au revenu sont beaucoup plus élevés avant et après la période de 12 mois de réception de ces prestations établissant l'admissibilité au supplément du PAS (la période du 1er au 12e mois pour les demandeures mise en évidence dans la figure). En fait, environ 70 % des membres du groupe témoin de l'ensemble des prestataires recevaient de l'aide au revenu 23 mois avant la répartition au hasard (le mois -23 pour les prestataires représentées dans la figure). Comme le groupe des prestataires est constitué de personnes qui avaient reçu de l'aide au revenu pour 12 des 13 mois précédant la répartition au hasard, près de 100 % de l'ensemble recevaient de l'aide au revenu dans la période du 1er au 12e mois, comme la figure le montre. Le groupe témoin de l'ensemble des demandeures, par contre, comprend de nombreuses participantes qui avaient cessé de toucher de l'aide au revenu après quelques mois seulement; seulement quelque 60 % d'entre elles touchaient donc encore des prestations d'aide au revenu un an après la répartition au hasard.

[45]Une condition initiale plus rigoureuse exigeant que les participantes n'aient pas reçu d'aide au revenu dans la période du 15e au 20e mois précédant la répartition au hasard a produit un échantillon plus petit composé de 246 personnes. Les comparaisons basées sur ce petit échantillon ont donné des résultats semblables à ceux qui sont présentés ici.

[46]Seuls les groupes témoins sont représentés, parce que la distribution des membres admissibles du groupe programme pourrait être biaisée en raison de l'effet sur la demande modifie du PAS.

Figure 6 : Pourcentages mensuels des participantes ayant reçu de l'aide au revenu, échantillons des demandeures et des prestataires de la Colombie-Britannique

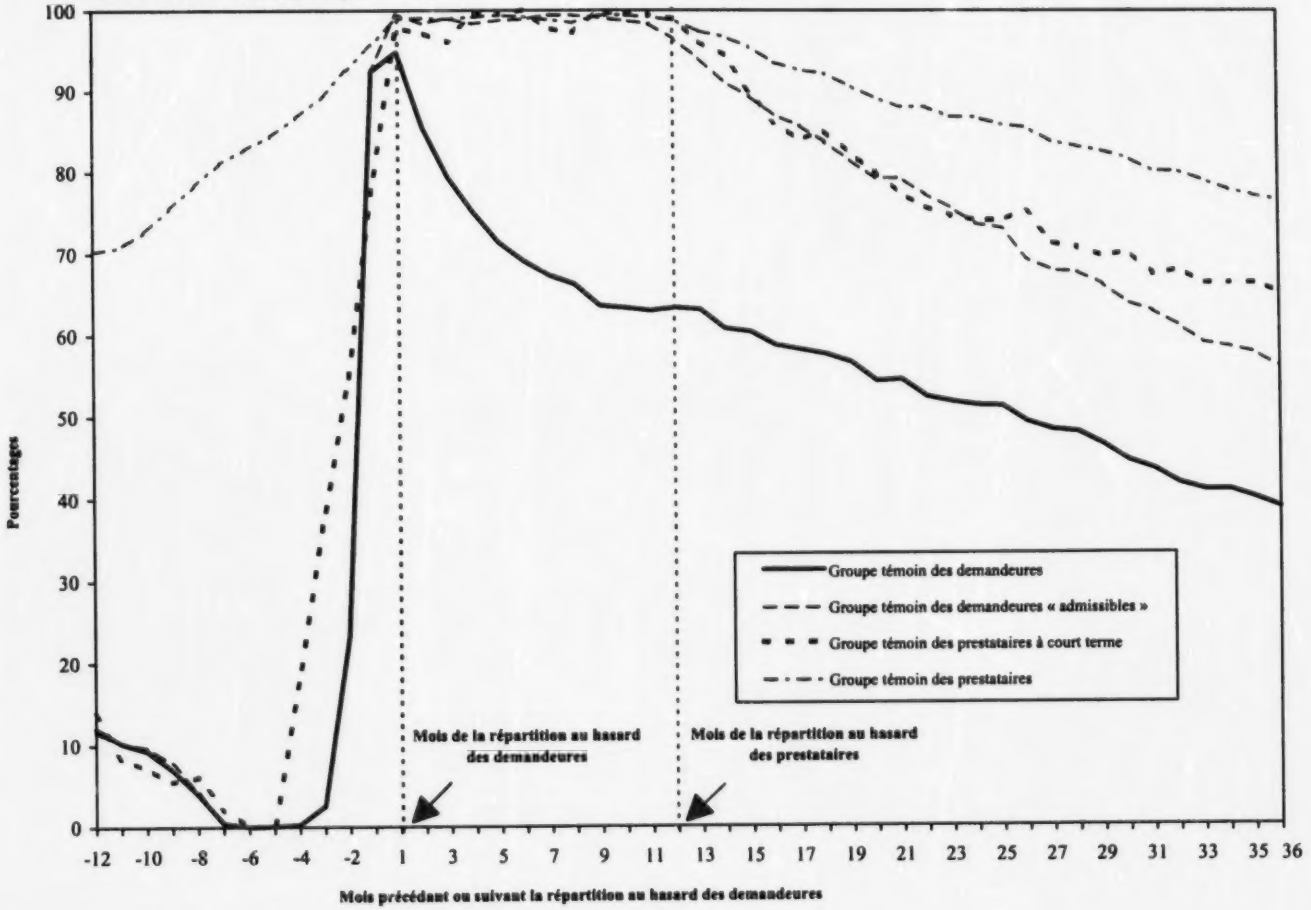

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi de 30 mois et de 18 mois.

La figure 6 révèle aussi que notre tentative de sélectionner un groupe de prestataires comparables au groupe témoin des demandeures admissibles a été passablement fructueuse. Les pourcentages des membres de ces deux groupes ayant reçu de l'aide au revenu sont étonnamment proches jusqu'à la fin du 5^{e} mois précédant la répartition au hasard. Par la suite, les pourcentages de celles qui recevaient de l'aide au revenu ont grimpé en flèche jusqu'à la période du 1er au 12^{e} mois suivant la répartition au hasard, au cours de laquelle près de 100 % des membres des deux groupes étaient prestataires de l'aide au revenu. Après la fin du 12^{e} mois (le mois de la répartition au hasard des prestataires), on constate des baisses très comparables des pourcentages des membres des deux groupes recevant de l'aide au revenu.

Les figures 7 et 8 présentent des courbes de l'emploi et des gains pour ces quatre groupes témoins, à partir du mois de la répartition au hasard dans le cas des demandeures et du 11^{e} mois précédant la répartition au hasard des prestataires. L'emploi et les gains les plus élevés, et de loin, ont été constatés pour le groupe témoin de l'ensemble des demandeures, qui comprend des prestataires de l'aide au revenu depuis très peu de temps ayant des pourcentages d'emploi et des gains relativement élevés. Toutefois, comparativement aux membres du groupe témoin de l'ensemble des demandeures, celles du groupe témoin des demandeures admissibles ont des pourcentages d'emploi et des gains beaucoup plus proches de ceux des prestataires, et particulièrement des prestataires depuis peu. En effet, si les pourcentages d'emploi du groupe de l'ensemble des demandeures ont nettement augmenté, passant d'environ 27 % à près de 45 %, ceux des membres du groupe témoin des demandeures admissibles et de celui des prestataires depuis peu restent toujours proches, entre 15 % et 30 %. La même comparaison s'applique, *mutatis mutandis*, aux gains des membres des quatre groupes.

Figure 7 : Taux d'emploi mensuel moyens, échantillons des demandeures et des prestataires de la Colombie-Britannique

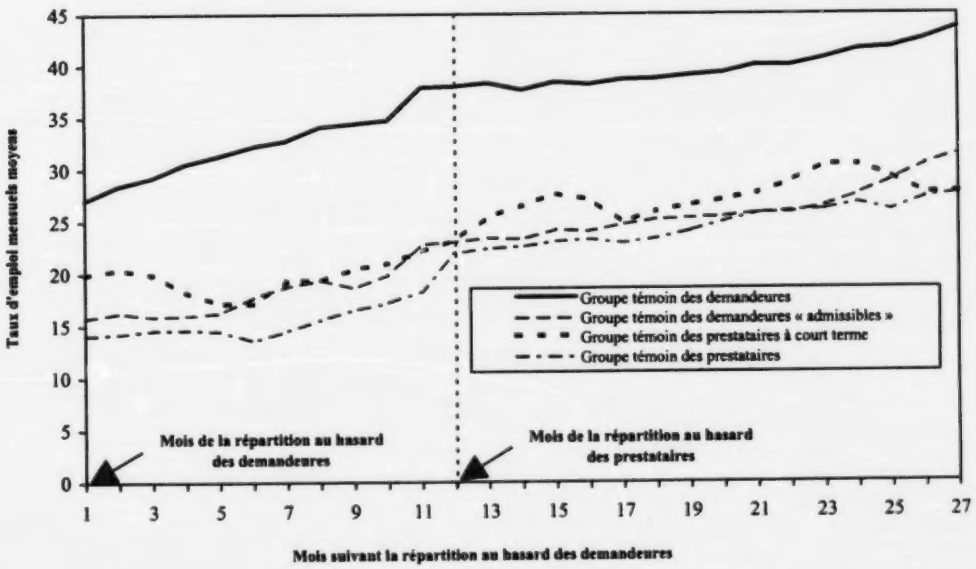

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi de 30 mois et de 18 mois.

Figure 8 : Gains mensuels moyens, échantillons des demandeures et des prestataires de la Colombie-Britannique

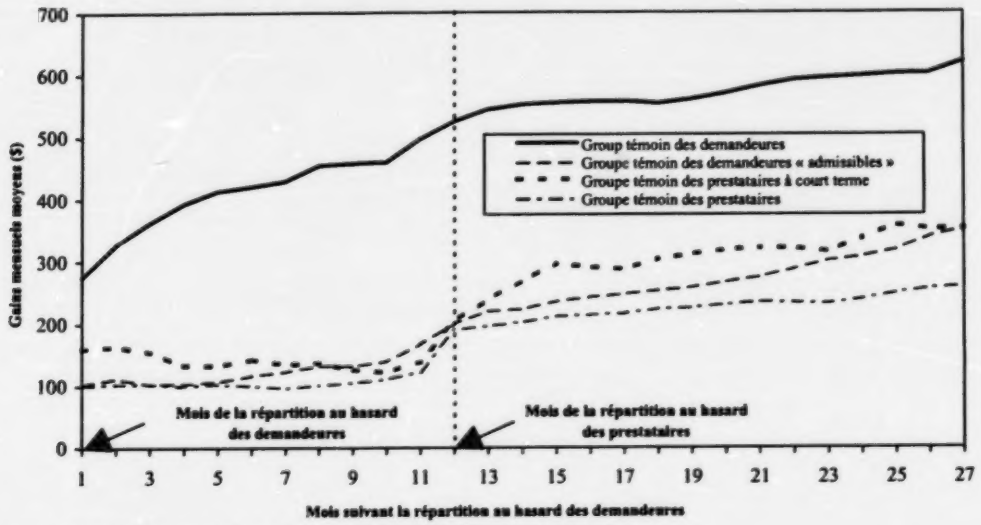

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi de 30 mois et de 18 mois.

Bref, sur la foi de ces comparaisons des résultats pour les *groupes témoins*, l'échantillon des prestataires à court terme semble ressembler passablement à celui des demandeures admissibles. Pour plus de certitude, nous avons comparé les caractéristiques personnelles des membres de ces deux sous-groupes. Les résultats, présentés au tableau 9, révèlent certaines différences entre les échantillons, puisqu'il y a moins de décrocheuses du secondaire et de mères de famille monoparentale jamais mariées chez les membres du groupe témoin des demandeures admissibles, ce qui laisse entendre que ce groupe pourrait être légèrement plus avantagé que l'autre. Tout compte fait, cependant, les différences ne sont pas importantes.

Les 7^{e}, 8^{e} et 9^{e} colonnes du tableau 7 présentent respectivement les impacts du PAS par demandeure admissible et par prestataire depuis peu ainsi que la différence entre les deux[47]. Globalement, les impacts par demandeure admissible tendent à être plus grands que les impacts pour les prestataires depuis peu, et la moitié des différences des impacts sont statistiquement significatives. Les différences peut-être les plus importantes correspondent aux impacts sur les gains et sur les paiements de transfert nets. L'impact du PAS sur les gains moyens par membre admissible du groupe programme des demandeures est plus de trois fois plus important que son impact sur les gains moyens pour les prestataires depuis peu (376 $ comparativement à 118 $). En outre, l'impact par membre admissible du groupe programme des demandeures sur le montant mensuel aussi bien des prestations d'aide au revenu que du

[47] Dans les deux paragraphes qui suivent, l'expression « impacts *par* demandeure admissible » est employée pour insister sur le fait qu'il s'agit en l'occurrence d'estimations non expérimentales calculées en divisant les impacts pour l'ensemble des répondantes à l'enquête de suivi de 30 mois par le pourcentage des membres du groupe programme qui étaient admissibles au supplément du PAS. L'expression « impact *pour* (ou *chez*) les prestataires depuis peu » est employée, elle, pour souligner qu'il s'agit d'estimations expérimentales équivalant à la différence des résultats moyens constatés pour les membres du groupe programme et pour celles du groupe témoin.

Tableau 9 : Caractéristiques des demandeures « admissibles » comparativement aux prestataires depuis peu, membres des groupes témoins seulement

Caractéristique de référence	Groupe témoin des demandeures admissibles	Groupe témoin des prestataires à court terme	Différence	Erreur type
Antécédents en matière d'aide sociale				
Nombre moyen de mois d'aide au revenu auparavant[a]	1,9	2,3	-0,4	(0,3)
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu au moment de la répartition au hasard ($)[b]	1 026	851	176 ***	(28)
Antécédents professionnels				
Ont déjà eu un emploi rémunéré (%)	95,9	95,6	0,3	(1,7)
Travaillaient le mois précédant la répartition au hasard (%)[c]	22,8	22,1	0,7	(3,5)
Caractéristiques personnelles				
Femmes (%)	94,1	92,8	1,3	(2,0)
Moins de 25 ans (%)	17,2	21,5	-4,3	(3,2)
Sans diplôme d'études secondaires (%)	42,6	51,9	-9,3 **	(4,1)
Diplôme d'études secondaires, pas d'études postsecondaires (%)	38,1	27,6	10,5 ***	(4,0)
Certains cours postsecondaires (%)	19,3	20,4	-1,1	(3,3)
Descendent des Premières Nations (%)	9,1	9,4	-0,3	(2,4)
Immigrantes (%)	36,9	28,9	8,0 **	(3,9)
Problèmes physiques limitatifs (%)	19,3	17,1	2,1	(3,2)
Problèmes émotionnels limitatifs (%)	8,4	3,3	5,0 **	(2,2)
Structure familiale				
Nombre moyen d'enfants ayant jusqu'à 18 ans	1,6	1,6	0,0	(0,1)
Jamais mariées (%)	26,7	34,8	-8,1 **	(3,7)
Taille de l'échantillon (total = 976)	**795**	**181**		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de référence auprès des demandeures et des prestataires, de l'enquête de suivi de 12 mois et de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures et des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : Les « prestataires depuis peu » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui n'ont pas reçu de prestations d'aide au revenu pour les 14e au 17e, 15e au 18e ou 16e au 19e mois précédant la répartition au hasard.

La taille des échantillons varie selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des caractéristiques de référence des groupes témoin des demandeures admissibles et des prestataires depuis peu. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a]Pour les demandeures, le nombre présenté dans le tableau est le nombre moyen de mois pour lesquels elles ont reçu de l'aide au revenu dans les 18 mois avant la période d'interruption de six mois de réception des prestations précédant celle pendant laquelle elles avaient commencé à en recevoir au moment de la répartition au hasard, c'est-à-dire du 7e au 24e mois avant cette répartition.

Pour les prestataires, c'est le nombre moyen de mois pour lesquels elles ont reçu de l'aide au revenu du 18e au 35e mois avant la répartition au hasard.

[b]Pour les demandeures, ce montant correspond aux prestations moyennes d'aide au revenu reçues le mois de la répartition au hasard. Pour les prestataires depuis peu, il correspond aux prestations d'aide au revenu reçues le 11e mois précédant cette répartition.

[c]Pour les demandeures, l'admissibilité a été déterminée définitivement le 12e mois de la période de suivi. Pour les prestataires, elle l'a été dès la répartition au hasard.

supplément du PAS est inférieur de 108 $ à l'impact correspondant chez les prestataires depuis peu. La combinaison d'un impact modeste sur le total des prestations d'aide au revenu et du supplément du PAS et d'un grand impact sur les gains constatée dans l'étude sur les demandeures a entraîné une baisse des dépenses publiques nettes par membre admissible du groupe programme des demandeures. Par contre, chez les prestataires depuis peu, les recettes fiscales estimatives sont restées bien en-deçà de l'augmentation des paiements de transfert, et il en a résulté une augmentation de 126 $ par mois des paiements de transfert nets moyens.

Compensation des autres différences des caractéristiques des échantillons

L'échantillon des prestataires à court terme a été sélectionné parce que les antécédents en matière d'aide sociale de ses membres étaient très comparables à ceux des membres admissibles du groupe témoin de l'échantillon des demandeures. Néanmoins, il y a quelques différences démographiques entre les deux groupes. Les membres admissibles du groupe témoin des demandeures sont plus susceptibles que les prestataires depuis peu d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, d'être des immigrantes et d'avoir des problèmes émotionnels limitatifs les empêchant de travailler, ainsi que de n'avoir jamais été mariées; peut-être ces différences sont-elles la cause des grands impacts constatés chez les demandeures admissibles.

Pour analyser l'importance des différences de ces autres caractéristiques de référence, nous avons calculé les impacts une fois de plus, avec un modèle de régression faisant appel à la méthode des moindres carrés ordinaires, pour obtenir des impacts ajustés en fonction des caractéristiques de référence. La comparaison résultant de cette approche est présentée au tableau 10. La plupart des différences des impacts restent passablement importantes. Néanmoins, l'ajustement par régression a globalement réduit les impacts par demandeure admissible et accru les impacts pour les prestataires à court terme. Par exemple, l'impact estimatif par demandeure admissible sur les gains mensuels est tombé de 376 $ à 345 $. De même, l'ajustement en fonction des différences des caractéristiques démographiques a accru l'impact estimatif sur les gains mensuels chez les prestataires à court terme, en le faisant passer de 118 $ à 171 $. La différence des impacts qui résulte de cet ajustement (174 $ par mois) n'est toutefois pas statistiquement différente de zéro au niveau de 10 %. En fait, après l'ajustement grâce au modèle de régression, seule la différence des impacts sur les paiements de transfert après impôt demeure statistiquement significative. Ces résultats confirment notre conviction que les impacts observés dans l'échantillon des demandeures pourraient être reproduits avec un autre groupe de demandeures.

Tableau 10 : Comparaison des impacts du PAS ajustés par régression, par demandeure admissible et par prestataire depuis peu

	Impact par demandeure admissible[a]	Impact par prestataire depuis peu	Différence
Employées (%)	19,3 ***	17,7 ***	1,6
Employées à temps plein (%)[b]	19,2 ***	14,8 ***	4,3
Nombre moyen d'heures de travail par mois	29 ***	23 ***	6
Gains mensuels moyens ($)	345 ***	171 *	174
Recevant de l'aide au revenu (%)	-17,4 ***	-9,4 **	-8,0
Recevant de l'aide au revenu ou le supplément du PAS (%)	11,5 ***	15,2 ***	-3,8
Prestations moyennes d'aide au revenu ($)	-152 ***	-75	-77
Total moyen des prestations d'aide au revenu et du supplément ($)	103 ***	188 ***	-85
Impôt sur le revenu moyen ($)[c]	122 ***	73 **	49
Paiements de transfert nets moyens ($) somme de l'aide au revenu, du supplément et des autres paiements de transfert - les taxes et l'impôt)[d]	-30	98	-128 *
Revenu individuel net moyen ($)[e]	281 ***	267 ***	14
Revenu inférieur au seuil de pauvreté ($)[f]	-17,3 ***	-10,9 **	-6,4

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures, de l'enquête de suivi de 18 mois auprès des prestataires, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Pour les demandeures, les impacts sont calculés pour la période de six mois précédant l'entrevue de l'enquête de suivi de 30 mois. Pour les prestataires, ils sont calculés pour la période de six mois précédant l'entrevue de l'enquête de suivi de 18 mois.

Les impacts estimatifs sont dérivés d'un modèle de régression comprenant 25 covariables , des indicateurs pour les valeurs des covariables manquantes, un indicateur pour les membres du groupe programme, un autre pour les membres de l'échantillon des demandeures et une interaction de l'indicateur du groupe programme et de celui de l'échantillon des demandeures.

Les « prestataires depuis peu » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui n'ont pas reçu de prestations d'aide au revenu pour les 14e au 17e, 15e au 18e ou 16e au 19e mois précédant la répartition au hasard.

Un test t bilatéral a été appliqué aux estimations des impacts et aux différences de ces estimations. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a]L'« impact par demandeure admissible » correspond à l'impact pour l'ensemble des demandeures divisé par le pourcentage des membres du groupe programme admissibles au supplément du PAS (59,4 %).

[b]« Emploi à temps plein » s'entend d'avoir travaillé au moins 30 heures par semaine pour au moins une semaine pendant le mois.

[c]Projections des cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada retenues à la source et impôt sur le revenu projeté. Les charges sociales et l'impôt sur le revenu retenus à la source sont projetés en fonction des tables d'impôt fédéral et provincial et des données sur le revenu gagné et non gagné ainsi que des versements du supplément du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon peut différer de ces projections.

[d]Dépenses publiques mensuelles moyennes aux titres du supplément du PAS, des prestations d'aide au revenu et des autres paiements de transfert (prestation fiscale pour enfants, crédits de taxe sur les produits et services, prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi et crédits d'impôt provincial), nets des projections de recettes fiscales.

[e]Le revenu individuel net comprend les gains, l'aide au revenu et les versements du PAS, ainsi que toutes les autres sources de revenu individuel liquide (crédits fiscaux, pension alimentaire et pension alimentaire pour enfants, etc.), nets des projections de recettes fiscales.

[f]Calculé par comparaison du revenu familial annualisé (somme du revenu individuel avant impôt et des gains des autres membres de la famille) au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada pour l'emplacement géographique et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

Conclusion

L'étude sur les demandeures du Projet d'autosuffisance (PAS) est une évaluation de la mise à l'essai d'un programme offrant un incitatif financier généreux aux prestataires de l'aide au revenu de la Colombie-Britannique. L'étude a été conçue pour recueillir des données quant à l'ampleur de l'« effet sur la demande », autrement dit de la possibilité que les prestataires prolongent leur dépendance de l'aide au revenu pour devenir admissibles au supplément du PAS. Elle a aussi recueilli des données sur les impacts probables d'un programme du genre du PAS mis en œuvre depuis plusieurs années. Une étude parallèle sur les prestataires avait essentiellement pour objectif de produire des données sur les impacts d'un programme comme le PAS dans ses premières années de fonctionnement.

L'analyse présentée dans ce rapport a révélé que le PAS a des effets substantiels. En dépit d'une légère augmentation du nombre des prestataires qui ont prolongé leur dépendance de l'aide au revenu afin de devenir admissibles au supplément, l'incitatif financier que celui-ci représente pour les participantes admissibles a réduit le montant des prestations d'aide au revenu et accru les recettes fiscales suffisamment pour que les dépenses publiques totales restent à peu près au même niveau. En outre, les gains accrus résultant d'un pourcentage plus élevé d'emploi à temps plein des participantes a entraîné une forte augmentation du revenu familial total.

Tous les résultats présentés dans ce rapport s'appliquent aux 30 premiers mois de l'étude sur les demandeures, autrement dit à une période pendant laquelle les participantes étaient encore admissibles au supplément. Après la cinquième année de l'étude, ce supplément ne sera plus offert, et l'on ignore encore les conséquences que cela aura pour le comportement individuel des participantes. Il est possible que les impacts se maintiendront, dans la mesure où l'expérience professionnelle acquise par les membres du groupe programme les aidera à conserver leur autosuffisance économique. D'un autre côté, la baisse subite de revenus à l'expiration de la période de versement du supplément pourrait contraindre de nombreuses participantes à recommencer à toucher de l'aide au revenu. Les impacts sur le comportement individuels à long terme et la rentabilité à long terme du PAS seront étudiés dans des rapports à venir.

Annexe A :
Évaluation de l'effet des réponses manquantes à l'enquête sur les impacts estimatifs

Le recrutement des participantes à l'étude sur les demandeures du PAS a commencé en février 1994 et s'est terminé en février 1995. Chaque mois, Statistique Canada a consulté les dossiers administratifs de l'Aide au revenu pour identifier toutes les prestataires dans des secteurs géographiques sélectionnés de la Colombie-Britannique qui 1) étaient chefs de famille monoparentale, 2) avaient 19 ans ou plus et 3) n'avaient pas reçu d'aide au revenu au cours des six mois précédents. Statistique Canada a ensuite sélectionné un « échantillon » provisoire dont les membres ont été contactées, interrogées et invitées à participer à l'étude sur les demandeures du PAS.

Environ 80 % des personnes sélectionnées pour faire partie de l'échantillon initial de l'étude sur les demandeures ont répondu à un questionnaire d'enquête de référence et signé un formulaire de consentement à participer à l'étude[48]. Immédiatement après l'entrevue de référence, chacune de ces 3 383 mères de famille monoparentale a été répartie au hasard, ce qui signifiait qu'elles avaient autant de chances d'être affectées au groupe programme qu'au groupe témoin (1 677 se sont retrouvées dans le groupe programme et 1 706 dans le groupe témoin). Sur les 3 383 membres de l'échantillon qui avaient répondu à l'enquête de référence et qui ont été ainsi réparties au hasard, on a découvert plus tard (après vérification des programmes informatiques et des données utilisées pour la sélection des participantes) que 26 des membres du groupe programme et 33 des membres du groupe témoin ne satisfaisaient pas à l'un des trois critères de participation à l'étude. En outre, trois des membres du groupe programme et cinq de celles du groupe témoin se sont retirées de l'étude, en demandant qu'aucune des données les concernant ne soit utilisée dans la recherche. Les 3 316 membres de l'échantillon restantes (1 648 membres du groupe programme et 1 668 membres du groupe témoin) constituent l'échantillon de recherche de référence de l'étude sur les demandeures. C'est auprès d'elles qu'on a tenté de réaliser les entrevues de suivi.

Les 3 316 membres de l'échantillon de recherche de référence n'ont pas toutes répondu à l'enquête de suivi de 30 mois, mais le pourcentage de réponse des membres du groupe programme ne diffère pas de façon statistiquement significative de celui des membres du groupe témoin. Sur les 1 648 membres du groupe programme de l'échantillon de recherche de référence, la grande majorité (1 422, soit 86,3 %) ont répondu à l'enquête de suivi de 30 mois. Le pourcentage de réponse était à peine moins élevé chez les membres du groupe témoin (1 430, soit 85,7 %). Bref, les deux groupes totalisent 2 852 répondantes qui constituent l'échantillon utilisé dans ce rapport. Étant donné que les 464 non-répondantes ne sont peut-être pas représentatives de l'échantillon de recherche de référence, leur absence de l'échantillon du rapport pourrait causer des biais dans les impacts estimatifs. Dans cette

[48]Selon les enquêteurs de Statistique Canada, l'une des principales raisons de non-réponse est tout simplement que les intéressées avaient déjà cessé de toucher de l'aide au revenu au moment où elles ont été contactées pour l'entrevue de référence. Bon nombre de celles qui touchaient encore de l'aide au revenu mais qui ont refusé de participer à l'étude étaient convaincues qu'elles cesseraient très bientôt d'être des prestataires (certaines touchaient de l'aide au revenu en attendant de commencer à recevoir des prestations d'assurance-chômage) et n'étaient guère enclines à participer à une expérience conçue pour des prestataires de l'aide sociale. L'exclusion de ces prestataires « à court terme » de l'échantillon a probablement entraîné des surestimations des impacts, parce qu'aucune d'entre elles ne se serait vraisemblablement prévalue de l'offre du PAS.

annexe, nous avons utilisé des données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs — disponibles aussi bien pour les répondantes que pour les non-répondantes à l'enquête de suivi de 30 mois — pour déterminer l'ampleur de ces biais, s'il en existe.

EFFETS DE LA NON-RÉPONSE SUR LES MESURES DES CARACTÉRISTIQUES DE RÉFÉRENCE

Jusqu'à quel point les répondantes sont-elles représentatives de tout l'échantillon?

Le tableau A.1 présente des données sur diverses caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche de référence au moment de la répartition au hasard, en distinguant les données sur les membres du groupe programme de celles qui ont trait aux membres du groupe témoin; le tableau A.2 présente les mêmes mesures pour l'échantillon du rapport. La comparaison de ces mesures prouve que les répondantes sont assez représentatives de tout l'échantillon. Par exemple, dans l'échantillon de recherche de référence, on a constaté que 97,0 % des membres du groupe programme et 96,3 % de celles du groupe témoin avaient déjà eu un emploi rémunéré; dans l'échantillon du rapport, les pourcentages correspondants s'élèvent respectivement à 97,2 % et à 96,9 %.

Tableau A.1 : Caractéristiques des membres de l'échantillon de recherche de référence de l'étude sur les demandeures — Groupes programme et témoin

Caractéristique de référence	Groupe programme	Groupe témoin	Différence	Erreur type
Antécédents en matière d'aide sociale				
Nombre moyen de mois d'aide au revenu au cours des deux dernières années	3,2	3,1	0,1	(0,1)
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu au moment de la répartition au hasard ($)	928	939	-11	(13)
Antécédents professionnels				
Ont déjà eu un emploi rémunéré (%)	97,0	96,3	0,7	(0,6)
Travaillaient le mois précédant la répartition au hasard (%)	23,2	22,2	1,1	(1,5)
Caractéristiques personnelles				
Femmes (%)	89,5	91,6	-2,1 **	(1,0)
Moins de 25 ans (%)	15,7	14,6	1,1	(1,2)
Sans diplôme d'études secondaires (%)	37,0	37,9	-0,9	(1,7)
Diplôme d'études secondaires, pas d'études postsecondaires (%)	41,7	39,7	2,0	(1,8)
Certains cours postsecondaires (%)	21,2	22,4	-1,2	(1,5)
Descendent des Premières Nations (%)	8,1	9,9	-1,8 *	(1,0)
Immigrantes (%)	29,2	30,6	-1,4	(1,6)
Problèmes physiques limitatifs (%)	20,0	19,6	0,4	(1,4)
Problèmes émotionnels limitatifs (%)	6,1	8,4	-2,3 **	(0,9)
Structure familiale				
Nombre moyen d'enfants ayant jusqu'à 18 ans	1,5	1,6	0,0	(0,0)
Jamais mariées (%)	22,6	24,5	-1,9	(1,5)
Taille de l'échantillon (total = 3 316)	**1 648**	**1 668**		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.
Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des caractéristiques de référence entre le groupe programme et le groupe témoin.
Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.
Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

Tableau A.2 : Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport — Groupes programme et témoin

Caractéristique de référence	Groupe programme	Groupe témoin	Différence	Erreur type
Antécédents en matière d'aide sociale				
Nombre moyen de mois d'aide au revenu au cours des deux dernières années	3,3	3,1	0,1	(0,1)
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu au moment de la répartition au hasard ($)	919	930	-11	(14)
Antécédents professionnels				
Ont déjà eu un emploi rémunéré (%)	97,2	96,9	0,3	(0,6)
Travaillaient le mois précédant la répartition au hasard (%)	24,6	23,6	1,0	(1,6)
Caractéristiques personnelles				
Femmes (%)	90,2	92,6	-2,4 **	(1,1)
Moins de 25 ans (%)	15,2	14,6	0,6	(1,3)
Sans diplôme d'études secondaires (%)	35,2	36,8	-1,6	(1,9)
Diplôme d'études secondaires, pas d'études postsecondaires (%)	42,8	40,3	2,5	(1,9)
Certains cours postsecondaires (%)	22,0	22,9	-0,9	(1,6)
Descendent des Premières Nations (%)	6,8	9,3	-2,5 **	(1,0)
Immigrantes (%)	30,4	30,0	0,4	(1,7)
Problèmes physiques limitatifs (%)	19,9	19,7	0,2	(1,5)
Problèmes émotionnels limitatifs (%)	5,7	8,1	-2,4 **	(1,0)
Structure familiale				
Nombre moyen d'enfants ayant jusqu'à 18 ans	1,5	1,6	0,0	(0,0)
Jamais mariées (%)	21,9	24,6	-2,7 *	(1,6)
Taille de l'échantillon (total = 2 852)	**1 422**	**1 430**		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.
Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des caractéristiques de référence entre le groupe programme et le groupe témoin.
Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.
Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

Le groupe programme et le groupe témoin sont-ils bien appariés, malgré la non-réponse?

Il ne suffit pas de comparer le tableau A.1 au tableau A.2, puisqu'il est important de comparer aussi les résultats figurant dans les colonnes du groupe programme et du groupe témoin de chaque tableau, étant donné que la non-réponse pourrait refléter des différences des caractéristiques des membres du groupe programme et du groupe témoin de l'échantillon du rapport.

Le tableau A.1 illustre la composition du groupe programme et celle du groupe témoin résultant de la répartition au hasard[49]. (La répartition au hasard est conçue pour faire en sorte que les membres du groupe programme et du groupe témoin aient des caractéristiques similaires, et c'est en général le cas.) Nous n'avons constaté que quelques modestes différences statistiquement significatives : les membres du groupe programme sont moins susceptibles

[49]Par souci de rigueur, nous devons préciser que le groupe programme et le groupe témoin résultant de la répartition au hasard contenaient 67 personnes qui ne sont pas incluses dans l'échantillon sur lequel le tableau A.1 est fondé. L'omission des 59 personnes qui ne satisfaisaient pas aux critères de participation à l'étude ne devrait pas causer de différences entre les caractéristiques des membres du groupe programme et du groupe témoin, parce que cette omission est fondée sur des caractéristiques constatées avant la répartition au hasard. L'omission des huit autres personnes qui se sont retirées de l'étude (trois membres du groupe programme et cinq du groupe témoin) ne pourraient tout au plus avoir qu'un effet infime sur les résultats présentés au tableau A.1.

d'être des femmes et plus susceptibles de descendre des Premières Nations que les membres du groupe témoin, tout en étant moins susceptibles que ces dernières d'avoir déclaré à l'entrevue de référence qu'elles avaient un problème émotionnel limitant leurs activités[50].

Le tableau A.2 présente les mêmes mesures pour l'échantillon du rapport. La différence des pourcentages des participantes qui n'avaient jamais été mariées au moment de la répartition au hasard est alors statistiquement significative, au niveau de 10 %. En général, toutefois, la non-réponse ne semble pas avoir sapé la similarité du groupe programme et du groupe témoin.

EFFETS DE LA NON-RÉPONSE SUR LES ESTIMATIONS DES IMPACTS FONDÉES SUR LES DONNÉES DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les dossiers administratifs contiennent des données sur les prestations d'aide au revenu et sur les versements du supplément du PAS reçus par les répondantes et les non-répondantes à l'enquête de suivi de 30 mois[51]. Pour ces résultats, il est possible de déterminer les effets de l'omission des non-répondantes sur les impacts estimatifs en comparant ceux qui ont été constatés pour l'échantillon du rapport avec ceux qui ont été observés pour tout l'échantillon de recherche de référence. Cette comparaison peut donner une idée de la mesure dans laquelle la non-réponse est susceptible d'introduire un biais dans les impacts estimatifs des résultats mesurés en fonction des données de l'enquête de suivi (comme l'emploi), même s'il faut bien se rappeler que les effets de la non-réponse peuvent varier selon le résultat.

Le tableau A.3 présente les impacts estimatifs sur l'aide au revenu et le supplément reçus pour l'échantillon de recherche de référence. Le tableau A.4, qui est identique au tableau 3 figurant dans le corps du rapport, présente les impacts estimatifs sur l'aide au revenu et sur le supplément reçus pour l'échantillon du rapport. Il semble que les membres du groupe programme qui ont accepté l'offre de supplément du PAS étaient un peu plus susceptibles que les autres de répondre à l'enquête de suivi de 30 mois. L'échantillon du rapport tend à produire des estimations un peu plus élevées des impacts du programme sur l'aide au revenu reçue, tant pour la période de 12 mois de détermination de l'admissibilité (du premier au quatrième trimestre de la période de suivi) que pour les trimestres suivants. L'ampleur des impacts sur les prestations d'aide au revenu ou le supplément reçus et sur les versements de l'aide au revenu et du supplément estimés pour l'échantillon du rapport est aussi légèrement supérieure à celle des impacts estimés pour l'échantillon de recherche de référence. Néanmoins, les différences sont mineures et ne changent en rien la nature des constatations. Par exemple, pour l'échantillon du rapport, on a estimé que le PAS avait accru de 3,6 points le pourcentage des participantes recevant de l'aide au revenu dans le quatrième trimestre et réduit de 12 points le pourcentage de celles qui recevaient cette aide dans le neuvième trimestre. Les impacts estimatifs correspondants pour l'échantillon de recherche de référence sont respectivement de 3,1 points et de 10,8 points.

---

[50] Pour interpréter les niveaux de signification de ces comparaisons, il faut se rappeler que, chaque fois qu'on fait de nombreuses comparaisons, la probabilité que des différences statistiquement significatives soient constatées s'accroît.

[51] Toutefois, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu ne sont pas disponibles dans le cas des membres de l'échantillon qui ont déménagé dans une autre province. Dans l'analyse, nous postulons que celles qui l'ont fait ne reçoivent pas d'aide au revenu.

Tableau A.3 : Impacts du PAS sur l'aide au revenu, le supplément et les versements reçus — Échantillon de recherche de référence

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Recevaient de l'aide au revenu (%)				
Premier trimestre	87,6	87,0	0,6	(0,9)
Deuxième trimestre	74,7	71,5	3,2 **	(1,4)
Troisième trimestre	68,0	64,9	3,1 **	(1,5)
Quatrième trimestre	64,9	61,8	3,1 *	(1,6)
Cinquième trimestre	60,8	59,5	1,3	(1,6)
Sixième trimestre	52,2	55,8	-3,6 **	(1,6)
Septième trimestre	46,0	52,7	-6,7 ***	(1,7)
Huitième trimestre	40,8	49,0	-8,2 ***	(1,6)
Neuvième trimestre	35,5	46,3	-10,8 ***	(1,6)
Recevaient soit de l'aide au revenu, soit le supplément du PAS (%)				
Premier trimestre	87,6	87,0	0,6	(0,9)
Deuxième trimestre	74,7	71,5	3,2 **	(1,4)
Troisième trimestre	68,0	64,9	3,1 **	(1,5)
Quatrième trimestre	64,9	61,8	3,1 *	(1,6)
Cinquième trimestre	62,3	59,5	2,8 *	(1,6)
Sixième trimestre	59,4	55,8	3,6 **	(1,6)
Septième trimestre	56,9	52,7	4,2 **	(1,7)
Huitième trimestre	54,1	49,0	5,1 ***	(1,7)
Neuvième trimestre	52,0	46,3	5,8 ***	(1,7)
Prestations moyennes d'aide au revenu ($/mois)				
Premier trimestre	851	862	-11	(13)
Deuxième trimestre	722	718	4	(17)
Troisième trimestre	660	643	17	(18)
Quatrième trimestre	632	612	19	(18)
Cinquième trimestre	596	589	6	(18)
Sixième trimestre	514	552	-38 **	(18)
Septième trimestre	450	515	-65 ***	(18)
Huitième trimestre	382	460	-78 ***	(17)
Neuvième trimestre	321	414	-94 ***	(16)
Montants moyens de l'aide au revenu et du supplément du PAS ($/mois)				
Premier trimestre	851	862	-11	(13)
Deuxième trimestre	722	718	4	(17)
Troisième trimestre	660	643	17	(18)
Quatrième trimestre	632	612	19	(18)
Cinquième trimestre	622	589	33 *	(18)
Sixième trimestre	590	552	38 **	(18)
Septième trimestre	556	515	41 **	(18)
Huitième trimestre	507	460	48 ***	(17)
Neuvième trimestre	468	414	53 ***	(16)
Taille de l'échantillon (total = 3 316)	1 648	1 668		

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Les estimations pour chaque trimestre sont calculées en faisant la moyenne des estimations mensuelles de chacun de trois mois du trimestre.
Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin.
Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.
Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

Tableau A.4 : Impacts du PAS sur l'aide au revenu, le supplément et les versements reçus — Échantillon du rapport

Résultat (moyenne mensuelle)	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Recevaient de l'aide au revenu (%)				
Premier trimestre	87,6	86,6	1,0	(1,0)
Deuxième trimestre	76,0	71,9	4,1 ***	(1,5)
Troisième trimestre	69,8	65,8	4,0 **	(1,7)
Quatrième trimestre	66,9	63,3	3,6 **	(1,7)
Cinquième trimestre	63,4	61,5	1,9	(1,7)
Sixième trimestre	54,5	58,3	-3,7 **	(1,8)
Septième trimestre	48,5	55,2	-6,7 ***	(1,8)
Huitième trimestre	43,2	51,9	-8,7 ***	(1,8)
Neuvième trimestre	37,7	49,6	-12,0 ***	(1,8)
Recevaient soit de l'aide au revenu, soit le supplément du PAS (%)				
Premier trimestre	87,6	86,6	1,0	(1,0)
Deuxième trimestre	76,0	71,9	4,1 ***	(1,5)
Troisième trimestre	69,8	65,8	4,0 **	(1,7)
Quatrième trimestre	66,9	63,3	3,6 **	(1,7)
Cinquième trimestre	65,1	61,5	3,7 **	(1,7)
Sixième trimestre	62,4	58,3	4,2 **	(1,8)
Septième trimestre	60,3	55,2	5,0 ***	(1,8)
Huitième trimestre	57,8	51,9	5,9 ***	(1,8)
Neuvième trimestre	56,0	49,6	6,4 ***	(1,8)
Prestations moyennes d'aide au revenu ($/mois)				
Premier trimestre	843	851	-8,3	(14,4)
Deuxième trimestre	728	716	11,4	(17,9)
Troisième trimestre	673	651	22,3	(18,8)
Quatrième trimestre	650	625	24,3	(19,0)
Cinquième trimestre	621	608	13,0	(19,3)
Sixième trimestre	537	575	-38,1 *	(19,6)
Septième trimestre	476	539	-62,6 ***	(19,4)
Huitième trimestre	404	487	-82,4 ***	(18,5)
Neuvième trimestre	341	444	-103,2 ***	(17,4)
Montants moyens de l'aide au revenu et du supplément du PAS ($/mois)				
Premier trimestre	843	851	-8,3	(14,4)
Deuxième trimestre	728	716	11,4	(17,9)
Troisième trimestre	673	651	22,3	(18,8)
Quatrième trimestre	650	625	24,4	(19,0)
Cinquième trimestre	650	608	42,5 **	(19,4)
Sixième trimestre	619	575	44,0 **	(19,6)
Septième trimestre	590	539	51,2 ***	(19,4)
Huitième trimestre	542	487	55,7 ***	(18,7)
Neuvième trimestre	502	444	57,8 ***	(17,8)
Taille de l'échantillon (total = 2 852)	**1 422**	**1 430**		

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide au revenu et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Les estimations pour chaque trimestre sont calculées en faisant la moyenne des estimations mensuelles de chacun de trois mois du trimestre.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

CONCLUSION

On ne peut jamais écarter la possibilité que la non-réponse aux enquêtes biaise les estimations des impacts, puisque l'information qui pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse est manquante par définition. Certains résultats, comme le pourcentage des participantes qui déménagent, peuvent être intimement liés au phénomène de la non-réponse. Néanmoins, il est rassurant de constater que rien n'indique que la non-réponse à l'enquête de suivi de 30 mois ait introduit d'importants biais dans les estimations des impacts de ce rapport, aussi bien pour les mesures des caractéristiques de référence que pour la détermination des impacts estimatifs fondée sur les données des dossiers administratifs.

Annexe B :
Détails des comparaisons des impacts des études sur les demandeures et les prestataires du PAS

Tableau B.1 : Détails des comparaisons des impacts non ajustés du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu entre les études sur les demandeures et les prestataires présentées au tableau 7

	Moyennes pour la période de six mois précédant l'entrevue de suivi				
Échantillon et résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Différence par membre admissible[a]
Demandeures					
Employées (%)	54,6	42,4	12,2 ***	(1,7)	20,5 ***
Employées à temps plein (%)[b]	40,7	28,5	12,2 ***	(1,7)	20,4 ***
Nombre moyen d'heures de travail par mois	75	56	19 ***	(3)	32 ***
Gains mensuels moyens ($)	836	613	223 ***	(39)	376 ***
Recevant de l'aide au revenu (%)	38,9	49,7	-10,9 ***	(1,7)	-18,3 ***
Recevant de l'aide au revenu ou le supplément du PAS (%)	56,3	49,7	6,5 ***	(1,7)	11,0 ***
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu ($)	352	449	-97 ***	(17)	-163 ***
Montant moyen de l'aide au revenu + suppléments du PAS ($)	506	449	57 ***	(17)	96 ***
Impôt sur le revenu moyen ($)[c]	193	115	78 ***	(11)	131 ***
Paiements de transfert nets moyens, somme de l'aide au revenu, du supplément et des autres paiements de transfert - les taxes et l'impôt ($)[d]	571	600	-29	(26)	-48
Revenu individuel net moyen ($)[e]	1 529	1 355	174 ***	(28)	293 ***
Revenu inférieur au seuil de pauvreté (%)[f]	57,2	68,5	-11,3 ***	(2,0)	-19,0 ***
Total de l'échantillon (total = 2 852)	**1 422**	**1 430**			
Prestataires de la Colombie-Britannique					
Employées (%)	38,9	27,2	11,7 ***	(1,6)	11,7 ***
Employées à temps plein (%)[b]	26,4	12,6	13,8 ***	(1,4)	13,8 ***
Nombre moyen d'heures de travail par mois	47	27	19 ***	(2)	19 ***
Gains mensuels moyens ($)	389	249	140 ***	(23)	140 ***
Recevant de l'aide au revenu (%)	74,3	84,8	-10,5 ***	(1,4)	-10,5 ***
Recevant de l'aide au revenu ou le supplément du PAS (%)	91,6	84,8	6,8 ***	(1,1)	6,8 ***
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu ($)	770	875	-105 ***	(17)	-105 ***
Montant moyen de l'aide au revenu + suppléments du PAS ($)	966	875	91 ***	(15)	91 ***
Impôt sur le revenu moyen ($)[c]	84	32	52 ***	(6)	52 ***
Paiements de transfert nets moyens, somme de l'aide au revenu, du supplément et des autres paiements de transfert - les taxes et l'impôt ($)[d]	1077	1047	31 *	(18)	31 *
Revenu individuel net moyen ($)[e]	1543	1376	167 ***	(20)	167 ***
Revenu inférieur au seuil de pauvreté (%)[f]	75,4	86,9	-11,5 ***	(1,6)	-11,5 ***
Total de l'échantillon (total = 2 766)	**1 386**	**1 380**			

(suite)

Tableau B.1 : Détails des comparaisons des impacts non ajustés du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu entre les études sur les demandeures et les prestataires présentées au tableau 7 (suite)

	Moyennes pour la période de six mois précédant l'entrevue de suivi				
Échantillon et résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Différence par membre admissible[a]
Prestataires depuis peu de la C.-B.					
Employées (%)	45,0	29,3	15,7 ***	(4,7)	15,7 ***
Employées à temps plein (%)[b]	31,2	17,9	13,3 ***	(4,3)	13,3 ***
Nombre moyen d'heures de travail par mois	55	35	19 ***	(7)	19 ***
Gains mensuels moyens ($)	465	346	118	(77)	118
Recevant de l'aide au revenu (%)	64,5	72,7	-8,1 *	(4,6)	-8,1 *
Recevant de l'aide au revenu ou le supplément du PAS (%)	89,2	72,7	16,5 ***	(3,8)	16,5 ***
Prestations mensuelles moyennes d'aide au revenu ($)	662	721	-60	(53)	-60
Montant moyen de l'aide au revenu + suppléments du PAS ($)	925	721	204 ***	(46)	204 ***
Impôt sur le revenu moyen ($)[c]	113	52	61 ***	(19)	61 ***
Paiements de transfert nets moyens, somme de l'aide au revenu, du supplément et des autres paiements de transfert - les taxes et l'impôt ($)[d]	1001	876	126 **	(59)	126 **
Revenu individuel net moyen ($)[e]	1560	1310	250 ***	(62)	250 ***
Revenu inférieur au seuil de pauvreté (%)[f]	72,6	83,3	-10,7 **	(4,9)	-10,7 **
Taille de l'échantillon (total = 344)	**163**	**181**			

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures, de l'enquête de suivi de 18 mois auprès des prestataires, des dossiers administratifs de l'Aide au revenu et des relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS.

Notes : Pour les demandeures, les moyennes sont calculées mensuellement pour la période de six mois précédant l'entrevue de l'enquête de suivi de 30 mois. Pour les prestataires, elles sont établies mensuellement pour la période de six mois précédant l'entrevue de l'enquête de suivi de 18 mois.

La taille des échantillons varie selon les mesures, en raison des valeurs manquantes.

Les « prestataires depuis peu » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui n'ont pas reçu de prestations d'aide au revenu pour les 14e au 17e, 15e au 18e ou 16e au 19e mois précédant la répartition au hasard.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a]Pour les demandeures, la « différence par membre admissible » est la différence constatée pour l'ensemble du groupe programme divisée par leur pourcentage d'admissibilité au supplément du PAS (59,4 %). Pour les prestataires, la « différence par membre admissible » est la différence pour l'ensemble du groupe programme, puisque toutes les membres du groupe programme de l'échantillon des prestataires étaient admissibles au supplément du PAS dès le début de l'étude.

Pour une explication plus détaillée de l'admissibilité au supplément du PAS, voir la partie narrative.

[b]« Emploi à temps plein » s'entend d'avoir travaillé au moins 30 heures par semaine pour au moins une semaine pendant le mois.

[c]Projection des cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada retenues à la source et impôt sur le revenu projeté. Les charges sociales et l'impôt sur le revenu retenus à la source sont projetés en fonction des tables d'impôt fédéral et provincial et des données sur le revenu gagné et non gagné ainsi que sur les versements du supplément du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon peut différer de ces projections.

[d]Dépenses publiques mensuelles moyennes aux titres du supplément du PAS, des prestations d'aide au revenu et des autres paiements de transfert (prestation fiscale pour enfants, crédits de taxe sur les produits et services, prestations d'assurance-chômage/assurance-emploi et crédits d'impôt provincial), nets des projections de recettes fiscales.

[e]Le revenu individuel net comprend les gains, l'aide au revenu et les versements du PAS, ainsi que toutes les autres sources de revenu individuel liquide (crédits fiscaux, pension alimentaire et pension alimentaire pour enfants, etc.), nets des projections de recettes fiscales.

[f]Calculé par comparaison du revenu familial annualisé (somme du revenu individuel avant impôt et des gains des autres membres de la famille) au seuil de pauvreté établi par Statistique Canada pour l'emplacement géographique et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

Tableau B.2 : Détails des comparaisons des impacts non ajustés sur la distribution des salaires et des heures de travail entre les études sur les demandeures et les prestataires présentées au tableau 8

Échantillon et résultats	Distributions pour le 14e mois suivant la détermination de l'admissibilité au PAS				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Différence par membre admissible[a]
Demandeures					
Salaire horaire (% dans chaque catégorie)					
Sans emploi	45,7	58,3	-12,5 ***	(1,9)	-21,1 ***
Salaire non déclaré[b]	5,0	5,9	-0,9	(0,8)	-1,5
Salaire inférieur au salaire minimum[c]	4,2	3,3	0,9	(0,7)	1,5
Du salaire minimum à 0,99 $ de plus	10,1	5,2	4,8 ***	(1,0)	8,1 ***
De 1 $ à 1,99 $ de plus	5,3	3,5	1,8 **	(0,8)	3,0 **
De 2 $ à 2,99 $ de plus	4,3	3,0	1,3 *	(0,7)	2,2 *
Au moins 3 $ de plus	25,5	20,8	4,7 ***	(1,6)	7,9 ***
Nombre d'heures de travail par semaine (% dans chaque catégorie)					
Sans emploi	45,7	58,3	-12,5 ***	(1,9)	-21,1 ***
Nombre d'heures non déclaré[b]	1,7	1,9	-0,2	(0,5)	-0,3
Moins de 30	12,5	11,5	1,0	(1,2)	1,6
30	6,0	3,5	2,5 ***	(0,8)	4,2 ***
31-34	2,5	0,8	1,6 ***	(0,5)	2,7 ***
35	6,1	3,9	2,2 ***	(0,8)	3,7 ***
36-39	5,4	4,4	1,0	(0,8)	1,7
40	13,5	10,6	2,9 **	(1,2)	5,0 **
Plus de 40	6,8	5,2	1,5 *	(0,9)	2,5 *
Taille de l'échantillon (total = 2 852)	**1 422**	**1 430**			
Prestataires de la Colombie-Britannique					
Salaire horaire (% dans chaque catégorie)					
Sans emploi	59,8	74,0	-14,2 ***	(1,8)	-14,2 ***
Salaire non déclaré[b]	2,2	2,9	-0,7	(0,6)	-0,7
Salaire inférieur au salaire minimum[c]	3,1	3,0	0,1	(0,7)	0,1
Du salaire minimum à 0,99 $ de plus	10,8	3,9	6,9 ***	(1,0)	6,9 ***
De 1 $ à 1,99 $ de plus	8,1	3,5	4,6 ***	(0,9)	4,6 ***
De 2 $ à 2,99 $ de plus	4,3	2,5	1,9 ***	(0,7)	1,9 ***
Au moins 3 $ de plus	11,6	10,2	1,4	(1,2)	1,4
Nombre d'heures de travail par semaine (% dans chaque catégorie)					
Sans emploi	59,8	74,0	-14,2 ***	(1,8)	-14,2 ***
Nombre d'heures non déclaré[b]	1,2	1,2	-0,1	(0,4)	-0,1
Moins de 30	11,2	12,6	-1,4	(1,2)	-1,4
30	5,9	2,1	3,8 ***	(0,7)	3,8 ***
31-34	2,7	0,7	2,1 ***	(0,5)	2,1 ***
35	4,4	1,2	3,2 ***	(0,6)	3,2 ***
36-39	2,4	1,3	1,1 **	(0,5)	1,1 **
40	8,5	4,5	4,0 ***	(0,9)	4,0 ***
Plus de 40	3,9	2,5	1,4 **	(0,7)	1,4 **
Taille de l'échantillon (total = 2 766)	**1 386**	**1 380**			

(suite)

Tableau B.2 : Détails des comparaisons des impacts non ajustés sur la distribution des salaires et des heures de travail entre les études sur les demandeures et les prestataires présentées au tableau 8 (suite)

Échantillon et résultats	Distributions pour le 14e mois suivant la détermination de l'admissibilité au PAS				
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Différence par membre admissible[a]
Prestataires depuis peu de la C.-B.					
Salaire horaire (% dans chaque catégorie)					
Sans emploi	52,2	70,7	-18,6 ***	(5,2)	-18,6 ***
Salaire non déclaré[b]	3,7	2,8	0,9	(1,9)	0,9
Salaire inférieur au salaire minimum[c]	1,8	3,3	-1,5	(1,7)	-1,5
Du salaire minimum à 0,99 $ de plus	15,3	5,0	10,4 ***	(3,2)	10,4 ***
De 1 $ à 1,99 $ de plus	8,0	5,0	3,0	(2,6)	3,0
De 2 $ à 2,99 $ de plus	5,5	1,1	4,4 **	(1,9)	4,4 **
Au moins 3 $ de plus	13,5	12,2	1,3	(3,6)	1,3
Nombre d'heures de travail par semaine (% dans chaque catégorie)					
Sans emploi	52,2	70,7	-18,6 ***	(5,2)	-18,6 ***
Nombre d'heures non déclaré[b]	2,5	1,1	1,3	(1,4)	1,3
Moins de 30	11,7	11,1	0,6	(3,4)	0,6
30	6,1	2,2	3,9 *	(2,1)	3,9 *
31-34	5,5	1,7	3,9 *	(2,0)	3,9 *
35	8,0	2,2	5,8 **	(2,3)	5,8 **
36-39	2,5	1,1	1,3	(1,4)	1,3
40	8,6	7,2	1,4	(2,9)	1,4
Plus de 40	3,1	2,8	0,3	(1,8)	0,3
Taille de l'échantillon (total = 344)	**163**	**181**			

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi de 30 mois auprès des demandeures et de l'enquête de suivi de 18 mois auprès des prestataires.

Notes : Les pourcentages s'appliquent au 14e mois suivant la détermination de l'admissibilité au supplément du PAS. Pour les demandeures, il s'agit du 25e mois de la période de suivi, qui se situe entre février 1996 et février 1997. Pour les prestataires, il s'agit du 14e mois de la période de suivi, qui se situe entre février 1994 et mars 1996.

Les « prestataires depuis peu » sont les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires de la Colombie-Britannique qui n'ont pas reçu de prestations d'aide au revenu pour les 14e au 17e, 15e au 18e ou 16e au 19e mois précédant la répartition au hasard.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences des résultats entre le groupe programme et le groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement, en raison de l'arrondissement.

[a] Pour les demandeures, la « différence par membre admissible » est la différence constatée pour l'ensemble du groupe programme, divisée par leur pourcentage d'admissibilité au supplément du PAS (59,4 %). Pour les prestataires, la « différence par membre admissible » est la différence pour l'ensemble du groupe programme, puisque toutes les membres du groupe programme de l'échantillon des prestataires étaient admissibles au supplément du PAS dès le début de l'étude. Pour une explication plus détaillée de l'admissibilité au supplément du PAS, veuillez vous reporter à la partie narrative.

[b] Les membres de l'échantillon de cette catégorie avaient un emploi ce mois-là, mais n'ont pas donné suffisamment d'information sur leurs heures de travail ni sur leurs gains pour qu'on puisse calculer les résultats correspondants.

[c] D'avril 1993 à mars 1995, le salaire minimum était 6 $ l'heure. En mars 1995, il a été porté à 6,50 $, puis est passé en octobre 1995 à 7 $ l'heure; il y est resté jusqu'en avril 1998.

Bibliographie

BANCROFT, Wendy et Sheila CURRIE VERNON. *La lutte pour l'autosuffisance : Les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir*, Vancouver, Société de recherche sociale appliquée, 1995.

BATTLE, Ken. « Transformation: Canadian Social Policy Since 1985 ». Communication présentée à l'assemblée annuelle de l'American Sociological Association, à Toronto, août 1997.

BERLIN, Gordon, Wendy BANCROFT, David CARD, Winston LIN et Philip K. ROBINS. *Les incitatifs au travail ont-ils eu des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1998.

BLANK, Rebecca M. « Analyzing the Length of Welfare Spells », *Journal of Public Economics* 39(3), p. 245-273, 1989.

BLOOM, Howard. « Accounting for No-Shows in Experimental Evaluation Design », *Evaluation Review*, n° 8, p. 225-246, avril 1984.

CARD, David et Alan KRUEGER. *Myth and Measurement: The New Economics of the Minimum Wage*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1995.

CARD, David et Philip K. ROBINS. *Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, Vancouver, Société de recherche sociale appliquée, 1996.

CARD, David, Philip K. ROBINS et Winston LIN. « How Important Are 'Entry Effects' in Financial Incentive Programs for Welfare Recipients? Experimental Evidence from the Self-Sufficiency Project », document de travail, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1997.

HECKMAN, James J., Hidehiko ICHIMURA, Jeffrey SMITH et Petra TODD. « Characterizing Selection Bias Using Experimental Data », *Econometrica* 66(5), p. 1017-1098, 1998.

HUM, Derek et Wayne SIMPSON. *Soutien du revenu et propension au travail : L'expérience canadienne Mincome*, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1991.

LIN, Winston, Philip K. ROBINS, David CARD, Kristen HARKNETT et Susanna LUI-GURR. *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1998.

LUI-GURR, Susanna, Sheila CURRIE VERNON et Tod MIJANOVICH. *Rendre le travail plus payant que l'assistance sociale : Aperçu préliminaire du Projet d'autosuffisance*, Vancouver, Société de recherche sociale appliquée, 1995.

MIJANOVICH, Tod et David LONG. *Créer une solution de rechange à l'aide sociale : Le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts*, Vancouver, Société de recherche sociale appliquée, 1995.

MOFFITT, Robert. « Evaluation Methods for Program Entry Effects », dans *Evaluating Welfare and Training Programs*, éd. par Charles Manski et Irwin Garfinkel, Cambridge (Mass.). Harvard University Press, 1992.

MOFFITT, Robert. « The Effect of Employment and Training Programs on Entry and Exit from the Welfare Caseload », *Journal of Policy Analysis and Management* n° 15, p. 32-50, 1996.

QUETS, Gail, Philip K. ROBINS, Elsie C. PAN, Charles MICHALOPOULOS et David CARD. *Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultats de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1999.

ROBINS, Philip K. « A Comparison of the Labor Supply Findings from the Four Negative Income Tax Experiments », *Journal of Human Resources* 20, p. 567-582, 1985.

ROSENBAUM, P. R. et D. B. RUBIN. « The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects », *Biometrika* 709(1), p. 41-55, 1983.